

SECTION 3

ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES DANGERS

SECTION 3 ÉVALUATION ET CONTROLE DES DANGERS

Aperçu.....	1
I. Exigences réglementaires	1
1) Évaluation, élimination et contrôle des dangers	1
II. Lignes directrices pour satisfaire aux exigences réglementaires	5
1) Détermination des dangers	5
2) Évaluation et classification des dangers	10
3) Signalement des dangers.....	11
4) Atténuation des dangers	12
5) Évaluations des dangers associés au poste	14
III. Exigences en matière de formation.....	15
1) Processus de mise en œuvre	15
Annexe I : Effectuer des inspections internes du lieu de travail	19
Annexe II	25
Évaluations des dangers associés à un poste du conseil scolaire.....	25
Formulaires.....	53
Analyse des dangers liés à une tâche	58
Physiques	58
Formulaires d'inspection du lieu de travail	59
Formulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmerie	60
Information relative au formulaire d'inspection des salles de classe, des bureaux, de la salle du personnel, des salles de travail et de l'infirmerie	61
Formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette	62
Information relative au formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette.....	63
Formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs.....	65
Information relative au formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs.....	66
Formulaire d'inspection des escaliers	68
Information relative au formulaire d'inspection des escaliers.....	69
Formulaire d'inspection des salles d'entreposage général	70
Information relative au formulaire d'inspection des salles d'entreposage général	71
Formulaire d'inspection de la salle mécanique	72

Information relative au formulaire d'inspection de la salle mécanique	74
Formulaire d'inspection de la salle d'art	76
Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art.....	78
Formulaire d'inspection de la salle de musique	80
Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase.....	83
Information relative au formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase.....	84
Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre	86
Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre.....	87
Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès	89
Information relative au formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès.....	90
Formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures	91
Formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines	93
Information relative au formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines.....	94
Formulaire d'inspection du laboratoire scientifique	96
Information relative au formulaire d'inspection du laboratoire scientifique	98
Formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT	101
Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT.....	107
Formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien	112
Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien.....	117
Formulaire d'inspection de l'entrepôt.....	122
Zones d'entreposage spécial	123
Stationnement et quais de chargement de l'entrepôt.....	124
Information relative au formulaire d'inspection de l'entrepôt.....	125

Évaluation et contrôle des dangers

Aperçu

Un danger signifie une situation, une activité ou une substance qui pourrait être dangereuse pour la santé ou la sécurité (peut causer une blessure, une maladie ou une perte) des employés, des élèves, des bénévoles et des visiteurs. Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories : physiques, chimiques et biologiques.

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles sont responsables de déterminer et d'évaluer les dangers dans leur installation. Si un danger ne peut pas être éliminé, l'employeur doit utiliser des mesures de contrôle afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.

I. Exigences réglementaires

En vertu des lois provinciales en matière de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est tenu de déterminer les dangers dans le lieu de travail et de prendre toutes les mesures raisonnables pour les atténuer à des niveaux acceptables.

1) Évaluation, élimination et contrôle des dangers

1.1 Évaluation des dangers

1. Un employeur doit accéder au lieu de travail et déterminer les dangers actuels ou possibles avant le début des travaux sur le lieu de travail.
2. Un employeur doit préparer un rapport des résultats de l'évaluation des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers déterminés.
3. Un employeur doit s'assurer que la date à laquelle l'évaluation des dangers est préparée ou révisée est consignée dans le rapport.
4. Un employeur doit s'assurer que l'évaluation des dangers est effectuée :
 - à des intervalles raisonnablement possibles afin de prévenir la dégradation des conditions de travail non sécuritaires et malsaines;
 - lorsqu'un nouveau processus de travail entre en vigueur;
 - lorsqu'un processus de travail ou une tâche est modifié;
 - avant la construction d'un nouveau lieu de travail.

➤ **Participation des employés**

1. Dans la mesure du possible, un employeur doit impliquer les employés concernés dans l'évaluation des dangers et les mesures de contrôle ou d'élimination des dangers déterminés.
2. Un employeur doit s'assurer que tous les employés concernés par les dangers déterminés dans un rapport d'évaluation des dangers sont informés des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers.

1.2 Élimination et contrôle des dangers

1. Si un danger actuel ou possible pour les employés est déterminé dans le cadre d'une évaluation des dangers, un employeur doit prendre des mesures conformes à la présente section pour :
 - i. éliminer les dangers;
 - ii. si l'élimination n'est pas possible, contrôler le danger.
2. Dans la mesure du possible, un employeur doit éliminer ou contrôler un danger par l'utilisation de mesures d'ingénierie.
3. Si un danger ne peut pas être éliminé conformément à la sous-section 2, l'employeur doit utiliser des mesures administratives afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.
4. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2 ou 3, l'employeur doit s'assurer que l'équipement de protection individuelle approprié est utilisé par les employés concernés par le danger.
5. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2, 3 ou 4, l'employeur peut utiliser une combinaison de mesures d'ingénierie et de mesures administratives ou un équipement de protection individuelle si le fait d'utiliser une combinaison de mesures présente un risque plus élevé.

➤ **Exemple de détermination et de contrôle d'un danger**

Un concierge doit nettoyer un graffiti sur un casier. Le produit qu'il prévoit utiliser est un aérosol nommé *Graffiti Remover*. La dernière fois que le concierge a utilisé ce produit dans des conditions semblables, il a souffert d'un mal de tête et de nausée. Que doit-on faire?

Première étape : *Déterminer le danger.* Manifestement, cette utilisation de ce produit particulier cause un risque pour la santé et la sécurité du concierge en raison de l'inhalation des vapeurs de l'aérosol.

Deuxième étape : *Évaluer le danger.* Comment savoir si ce danger est sérieux? Consulter la FDS pour obtenir plus de renseignements. Les fiches de données de sécurité (FDS) devraient vous indiquer comment éliminer ou atténuer le danger.

Troisième étape : *Signaler le danger.* À qui signaler le danger? Remplir le formulaire de signalement des dangers et le remettre à votre superviseur direct.

Quatrième étape : *Éliminer ou atténuer le danger.* Voici les options possibles :

- Trouver un autre produit qui ne dégage pas de vapeurs toxiques.
- Fournir une forme de ventilation qui atténuerait le danger à un niveau acceptable.
- Fournir au concierge un équipement de protection individuelle approprié et lui offrir une formation sur l'utilisation adéquate. Consulter la FDS afin de déterminer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) nécessaire.

Rappel : Un suivi est nécessaire dans le cadre du processus d'atténuation.

1.2.1 Conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers

La conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers est jugée en fonction d'une norme de *prévention*. Voici les questions qu'un inspecteur du gouvernement pourrait poser :

- Les inspections et les relevés sur place sont-ils effectués régulièrement sur le lieu de travail?
- Les dangers possibles et les risques inhérents pour la sécurité sont-ils déterminés et indiqués aux employés?
- Des processus de travail et des mesures de contrôle sont-ils en place pour atténuer ou éliminer les dangers possibles et les risques pour la sécurité?
- Y a-t-il une supervision et une direction adéquates sur place si le danger présente un risque élevé?
- Tient-on suffisamment compte de l'âge et de l'état du lieu de travail et de l'équipement utilisé?
- Des vérifications approfondies périodiques sont-elles effectuées afin de déterminer si on fait preuve de diligence raisonnable?
- Les employés participent-ils activement à la détermination et au contrôle des dangers?
- L'évaluation des dangers est-elle rédigée et accessible aux employés du lieu concerné par le danger?
- Le plus grand nombre possible de dangers ont-ils été éliminés ou contrôlés?
- Des mesures de contrôle appropriées ont-elles été déterminées et élaborées pour chaque danger?

Si la réponse aux questions ci-dessus est OUI, il y a conformité.

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles prouvent la conformité en s'assurant que :

- les employés sont protégés des dangers possibles grâce à l'utilisation de mesures raisonnables visant à éliminer ou à atténuer les dangers;
- des évaluations des dangers associés à un poste sont effectuées pour les postes comportant des risques plus élevés;
- les évaluations médicales requises sont effectuées;
- l'ÉPI approprié est utilisé;
- les mesures de contrôle fonctionnent;
- la formation appropriée est donnée aux employés afin qu'ils soient compétents pour effectuer les travaux dangereux;
- du temps est donné régulièrement pour les évaluations des dangers du lieu de travail;
- un processus est en place pour recevoir les commentaires des employés au sujet de gestes ou de conditions spécifiques qui devraient être surveillés en raison du danger qu'ils représentent;
- une rétroaction immédiate est donnée aux employés lorsque des gestes ou des conditions non sécuritaires sont déterminés;
- un suivi est effectué en ce qui concerne les mesures correctives et les méthodes convenues pour prévenir les dangers.

À la suite de leur orientation, les employés devraient connaître ce qui suit :

- Les risques de leur lieu de travail.
- Les dangers physiques et pour la santé de leur lieu de travail.
- Les pratiques de travail sécuritaires de base de toute tâche dangereuse qu'ils exécutent.

1.2.2 Contrôle d'urgence des dangers

Si des mesures d'urgence sont nécessaires pour contrôler ou éliminer un danger qui présente un risque pour la sécurité ou la santé des employés :

- Seuls les employés compétents pour corriger la condition et le nombre minimal d'employés nécessaires pour corriger la condition peuvent être exposés au danger.
- Tous les efforts possibles doivent être déployés pour contrôler le danger pendant que la condition est corrigée.

II. Lignes directrices pour satisfaire aux exigences réglementaires

Le processus de détermination, d'évaluation, de signalement et d'atténuation des dangers est communément appelé la gestion des risques. Pour satisfaire aux exigences réglementaires, chaque lieu de travail doit mettre en œuvre un programme systématique et permanent de gestion des risques utilisant des rapports sur les dangers, des inspections sur place, des évaluations des dangers associés à un poste et des analyses des dangers liés à une tâche. Il ne faut pas attendre qu'un accident survienne. Bien que la détermination des dangers soit l'une des parties les plus complexes et couteuses en temps d'un programme de santé et de sécurité au travail, elle est l'une des étapes les plus importantes.

1) Détermination des dangers

1.1 Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories :

a) Les dangers physiques

- Soulever et manipuler des charges comme la manipulation de matériaux
- Faire des mouvements très répétitifs
- Risques de glisser ou de trébucher
- Déplacer des pièces de machinerie comme des courroies, des volants et des bouts rétreints
- Travailler en hauteur comme sur une mezzanine, sur un toit ou sur une plateforme de travail élévatrice.
- Systèmes pressurisés comme la tuyauterie, les cuves et les chaudières
- Utilisation de véhicules
- Incendie
- Électricité comme le câblage électrique de piètre qualité, les cordons usés et le risque de courant électrique élevé
- Bruit excessif provenant par exemple des outils portatifs, des compresseurs et des moteurs
- Éclairage inadéquat
- Températures extrêmes
- Vibrations
- Violence au travail
- Conditions en milieu de travail

b) Les dangers chimiques

- Produits chimiques comme l'acide sulfurique et le solvant
- Poussières provenant du meulage, du sablage et du retrait de l'amiante
- Émanations comme les émanations de soudure

- Vapeurs et brumes provenant par exemple des solvants, des produits de nettoyage et de la peinture au pistolet

c) Les dangers biologiques

- Champignons, bactéries et moisissures
- Sang et fluides corporels
- Eaux usées

1.2 Les trois sources de danger :

a) Les personnes

Le manque de formation, la mauvaise communication ou d'autres facteurs peuvent entraîner un comportement qui est une source de danger.

b) L'équipement et les matériaux

L'équipement, les outils et les matériaux utilisés dans le processus de travail peuvent être des sources de danger. Certains articles sont intrinsèquement dangereux et d'autres deviennent dangereux au fil du temps en raison d'un entretien, d'un entreposage ou d'une élimination inadéquats.

c) L'environnement

Le lieu de travail général, y compris les facteurs comme la disposition de l'installation, la ventilation et l'éclairage, les planchers et autres variables peuvent constituer des sources de danger.

1.3 Les quatre processus que le conseil scolaire utilisera pour déterminer les dangers :

- Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité
- Inspections
- Vérifications du conseil scolaire
- Évaluations en milieu de travail

1.3.1 Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité

Les dangers peuvent être déterminés à la suite des éléments suivants :

- Les commentaires des employés concernant les dangers auxquels ils sont exposés lorsqu'ils exécutent des tâches ou des activités particulières. Souvent, la personne qui en connaît le plus au sujet des dangers d'un travail est la personne qui exécute ce travail. Il s'agit d'une partie intégrante du processus d'évaluation des dangers associés à un poste.
- Préoccupations exprimées par les employés.
- Problèmes discutés lors des formations en cours d'emploi ou découlant du partage des expériences relatives aux dangers des autres lieux de travail.
- Analyse des demandes d'indemnité pour accident du travail avec perte de temps.
- Analyse des formulaires de signalement des dangers (voir les *Formulaires* à la fin de cette section).
- Évaluations médicales pour les employés, comme l'exige la loi.
- Résultat d'un accident ou d'un incident. Voir la section 12 du manuel : *Signalement des accidents et des incidents et enquête*.

Évidemment, il y a un large éventail de méthodes pour déterminer les dangers auxquels les employés peuvent être exposés dans leur milieu de travail. Pour satisfaire aux exigences réglementaires, la direction d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire preuve de diligence dans l'exploration de chaque possibilité d'atténuer le risque de blessure ou de problème de santé. Toutes les sources ci-dessus doivent être utilisées régulièrement.

Chaque employé doit être encouragé à revoir régulièrement les tâches qu'il exécute sur le plan de la sécurité. Ce processus est nommé *l'analyse des dangers liés à une tâche*. Lorsque les dangers sont déterminés, il est plus facile d'élaborer des pratiques de travail sécuritaires.

Évaluations médicales

Des évaluations médicales spéciales peuvent être requises par la loi dans certaines circonstances. Le conseil scolaire déterminera, dans le cadre du processus d'évaluation des dangers, les postes dont les titulaires devront subir une évaluation médicale spéciale. Tous les employés concernés seront informés par le conseil scolaire.

Le conseil scolaire déterminera le processus relatif au moment et à la façon dont les évaluations de l'état de santé sont effectuées et le conseil scolaire peut orienter les employés vers des

médecins particuliers. La portion de l'examen médical de l'évaluation ne doit être réalisée que par un médecin.

1.3.2 Inspections

a) Inspections par le gouvernement

Le gouvernement a le droit d'inspecter le lieu de travail. En vertu de l'*Alberta Occupational Health and Safety Act*, de ses Règlements et du Code, un agent détient un grand nombre de pouvoirs et peut faire ce qui suit :

- Entrer dans tout lieu de travail à toute heure raisonnable pour procéder à une inspection.
- Demander à la direction d'école ou au chef de service ne travaillant pas dans les écoles de fournir des dossiers, des livres, des plans ou d'autres documents liés à la santé et à la sécurité des employés, les examiner, les copier ou les retirer, ou les emporter temporairement afin d'en faire des copies.
- Inspecter, saisir ou prendre des échantillons de tout matériel, produit, outil, appareil ou équipement fourni, utilisé ou trouvé dans le lieu de travail qui fait l'objet d'une inspection.
- Faire des essais et prendre des photographies ou des enregistrements dans tout lieu de travail.
- Interroger et obtenir des déclarations des employés sur le lieu de travail.
- Cesser le travail si, selon l'avis de l'agent, il n'est pas sain ou sécuritaire, ou s'il peut présenter un risque pour les employés.
- Ordonner à la direction d'école ou au chef de service ne travaillant pas dans les écoles de prendre des mesures spécifiques pour s'assurer que le travail sera exécuté de manière saine et sécuritaire.

Il est illégal de nuire à un agent dans l'exercice des pouvoirs mentionnés ci-dessus.

Chaque fois qu'on procède à une inspection de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit aviser un agent de santé et de sécurité du conseil scolaire immédiatement. Si une direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles a des préoccupations au sujet d'une inspection du lieu de travail effectuée par un agent et ne peut pas les résoudre avec l'agent, il doit informer son superviseur immédiat et un agent de santé et de sécurité du conseil scolaire.

Une inspection par le gouvernement ne doit pas être considérée comme une intrusion, mais plutôt comme une autre forme d'assurance.

- Si l'inspecteur détermine qu'il y a non-conformité avec un ou plusieurs règlements, une ordonnance sera émise pour déterminer le danger et indiquer la mesure corrective.

- Si l'inspecteur rédige un rapport favorable sur le lieu de travail, cela ne signifie pas nécessairement que le lieu de travail est sécuritaire et exempt de tout danger. Les inspections tendent à déterminer les conditions non sécuritaires plus facilement que les comportements non sécuritaires.
- Puisque la plupart des causes majeures des accidents du travail sont entraînées par des comportements professionnels non sécuritaires, il est important pour la direction d'école et le chef de service ne travaillant pas dans les écoles d'établir et de suivre un calendrier régulier d'inspections du lieu de travail.

b) Inspections internes du lieu de travail

Pour le conseil scolaire, les inspections régulières du lieu de travail constituent l'une des manières les plus efficaces de déterminer les dangers. Les directions d'école ou les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent s'assurer que les inspections prévues sont effectuées annuellement, et plus fréquemment s'il y a de graves dangers à surveiller. La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit déterminer **le moment** où ces inspections auront lieu, **les processus** qui seront impliqués dans la réalisation de ces inspections et **les personnes** qui participeront au processus. Plus l'installation est vaste et complexe, plus la participation des employés peut être grande; p. ex. les plus grandes écoles disposant de laboratoires d'ÉPT, de laboratoires de sciences, etc. comparativement aux petites écoles primaires (voir l'*Annexe I – Effectuer des inspections*)).

Des inspections non prévues du conseil scolaire sont également réalisées par l'équipe de sécurité du conseil scolaire. Une inspection ponctuelle est une façon de nous assurer que nos sites satisfont aux normes actuelles. Il s'agit d'une excellente occasion de dialogue entre le personnel du site et l'équipe de sécurité du conseil scolaire. Ces inspections ne doivent pas être considérées comme punitives, mais comme une occasion d'apprentissage.

1.3.3 Vérifications par le conseil scolaire

Les vérifications sont un outil complet et objectif pour vérifier que les systèmes de sécurité au travail fonctionnent réellement comme prévu et satisfont aux exigences réglementaires. Les vérifications peuvent être faites par le personnel du conseil scolaire ou par un entrepreneur tiers. Une vérification par le conseil scolaire sera effectuée régulièrement afin d'aborder les rôles et les mesures de tous les employés et d'évaluer la conformité en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble du conseil scolaire. Les principaux groupes cibles pour les vérifications internes sont les écoles avec de nouveaux employés au poste de direction d'école et les écoles qui n'ont pas atteint les normes du conseil scolaire lors d'une inspection ponctuelle.

1.3.4 Évaluations en milieu de travail

Les évaluations des dangers en milieu de travail, comme celles pour le bruit ou la qualité de l'air, peuvent indiquer non seulement d'où proviennent les problèmes dans le lieu de travail qui surpassent les lignes directrices relatives à l'exposition, mais également combien d'employés peuvent être touchés. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des évaluations du bruit, consulter la section 8 du manuel, *Préservation de l'ouïe*. Pour obtenir des renseignements au sujet des évaluations visant la surveillance de la qualité de l'air et autres préoccupations environnementales au travail, les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité du conseil scolaire.

2) Évaluation et classification des dangers

L'objectif de l'évaluation ou de la classification des dangers est d'établir des priorités dans les préoccupations en matière de dangers et ainsi, s'assurer que l'intervention correspond au risque. Certains des dangers qui sont déterminés sur le lieu de travail représenteront un risque élevé et doivent être classés en premier, puis traités en urgence. D'autres représenteront un risque faible et une faible probabilité; les personnes qui y sont exposées pourraient simplement en être informées.

Pour toute situation dangereuse, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Quel préjudice peut-elle causer aux employés, aux élèves ou aux visiteurs?
- Comment la personne est-elle protégée contre ce préjudice?
- Le danger peut-il être retiré?
- L'exposition de la personne peut-elle être réduite ou éliminée?

Un système de classification des dangers peut également aider à prendre ces décisions.

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent travailler avec les employés du secteur faisant l'objet d'une évaluation, car ils sont les plus familiarisés avec les dangers du travail.

Les dangers peuvent être classés comme élevés, moyens ou faibles.

Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès, la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'un équipement et de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

Exemple 1 : Un dispositif de protection manquant sur un banc de scie.

Mesure : L'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection.

Exemple 2 : Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction.

Mesure : Cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos.

Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité *temporaire* et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

Exemple 1 : Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette.

Mesure : Placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible.

Exemple 2 : Un plan de marche brisé au bas d'un escalier.

Mesure : Placer des affiches d'avertissement et laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation.

Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie mineure *n'entrant pas d'incapacité* et/ou des dommages non perturbateurs à la propriété.

Exemple 1 : Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

Exemple 2 : Un concierge utilise des produits nettoyants doux sans ventilation adéquate.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour préciser une classification de dangers spécifique, veuillez communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité.

Certaines normes liées aux activités à risque élevé sont établies spécifiquement par les règlements :

Exemple : Si des employés doivent travailler dans un espace clos, le Code et les règlements de l'*Occupational Health and Safety Act* exigent qu'un code de pratique et une orientation soient fournis à tous les employés qui entrent dans un espace clos.

N'oubliez pas : Afin de satisfaire aux lois et de faire preuve de diligence raisonnable, toutes les évaluations et les analyses des dangers doivent être documentées. (Voir les Formulaires à la fin de cette section).

3) Signalement des dangers

Le signalement des dangers doit être utilisé pour avertir les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles de toute condition ou procédure de travail dangereuse constatée quotidiennement par les employés et les autres personnes présentes sur le lieu de travail. Le signalement des dangers comble les lacunes entre les inspections régulières, ce qui permet aux directions d'école et aux chefs de service ne travaillant pas dans les écoles d'être mis au courant des dangers au moment où ils surviennent sur le lieu de travail et de les traiter. Il permet également de déterminer les accidents évités

de justesse qui doivent également être documentés en vertu de la loi. (Voir la section 12, *Signalement des accidents et des incidents et enquête*).

Les employés, les bénévoles, les entrepreneurs et les sous-traitants doivent informer la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles directement, ou le faire par l'entremise de leur superviseur immédiat, de tout danger qu'ils constatent en remplissant un formulaire de signalement des dangers. Le rapport de signalement des dangers, qui est disponible à la fin de la présente section (*Formulaires*), doit être utilisé pour signaler des dangers.

Ce rapport doit être signé par la personne qui le remplit et par la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles qui effectue l'enquête de suivi. La personne qui a rempli le formulaire doit être informée du résultat.

Tous les dangers **élevés et moyens** signalés doivent immédiatement faire l'objet d'une enquête et être contrôlés. Ils doivent également être entrés dans le système électronique de signalement des accidents et des incidents. Cela satisferait aux exigences réglementaires concernant le signalement des accidents évités de justesse.

Les rapports de signalement des dangers remplis doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

4) Atténuation des dangers

Il existe trois approches de base pour atténuer ou contrôler les dangers :

- Mesures d'ingénierie
- Mesures administratives
- Équipement de protection individuelle.

a) Mesures d'ingénierie

Les mesures d'ingénierie suivantes utilisent une approche préventive, qui aide à réduire les blessures aux employés, aux visiteurs, aux bénévoles et aux élèves, ainsi que les pratiques de travail inefficaces :

- **Élimination**

Le retrait complet du danger.

- **Substitution**

Cette méthode est utilisée fréquemment avec les produits chimiques dangereux.

Exemple : Plusieurs produits chimiques d'entretien ont été remplacés par d'autres produits sans danger, p. ex. l'eau de Javel – un désinfectant – a été remplacée par des bactéricides non toxiques à base d'ammonium quaternaire.

- **Changement de processus ou modification apportée à un processus**

Exemple : Utilisation de microéchantillons de produits chimiques pour les expériences scientifiques, ce qui minimisera le risque possible d'effets néfastes.

- **Ventilation**

Cela peut comprendre une ventilation par aspiration ou par dilution locale ou générale. Le terme « *locale* » signifie un appareil ou un lieu spécifique. La ventilation générale est utilisée pour contrôler la qualité de l'air dans une pièce ou une zone complète.

Exemples : Les hottes aspirent les vapeurs, ce qui minimise l'exposition aux matières toxiques; le système de dépoussiérage retire la sciure de bois dans un laboratoire de travail du bois.

- **Isolation**

Cela comprend des méthodes de confinement et de contrôle spéciales pour les dangers uniques qui exigent de séparer les employés du danger.

Exemple : Confiner un danger avec du plexiglas, utiliser les dispositifs de protection sur la machinerie.

b) Mesures administratives

- **Entretien préventif**

L'entretien préventif est une procédure ou une pratique qui implique l'inspection et l'entretien réguliers de l'équipement ou de la machinerie avant son utilisation. En remplaçant les pièces usées avant leur défaillance, le risque de perte ou de blessure peut être considérablement réduit.

- **Entretien ménager**

Un mauvais entretien ménager entraîne une augmentation des accidents et des blessures et une diminution de la productivité. Cela peut être aussi dommageable que le plus grave des accidents.

Le terme *entretien ménager* représente plus que le simple nettoyage. L'entretien ménager est un agencement ordonné de travaux, d'outils, d'équipement, d'installations d'entreposage et de fournitures.

Un bon entretien ménager doit être prévu et encouragé aussi prudemment et entièrement que toute autre activité touchant ou exigeant la participation et la coopération de tous les employés et élèves.

- **Contrôle des achats**

Les mesures de santé et de sécurité doivent toujours être appliquées à l'acquisition de biens ou de services. Les meilleurs achats ne sont pas les moins dispendieux, mais ceux qui seront rentables et qui ne causeront pas de préjudice aux employés ou à d'autres personnes, à la propriété ou aux biens immobiliers matériels. Parfois, acheter des quantités limitées peut réduire le gaspillage causé par la fin de la durée de conservation.

- **Affiches**

Les affiches doivent être utilisées pour rappeler les règles et règlements fondamentaux, afin d'aider les employés à se conformer aux exigences procédurales à risque élevé et de renforcer les règles et règlements écrits au point de contrôle.

- **Horaire des employés**

Les tâches doivent être assignées de manière à minimiser l'exposition des employés aux dangers.

- **Installation de systèmes d'avertissement et d'alerte**

Les systèmes d'alerte sont utilisés pour informer les employés des situations d'urgence qui pourraient survenir dans l'ensemble du lieu de travail.

c) **Équipement de protection individuelle (ÉPI)**

Puisque l'ÉPI est la *dernière ligne de défense*, il est extrêmement important qu'il soit bien utilisé et conformément aux normes établies. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section 7, *Équipement de protection individuelle* dans le présent manuel.

5) Évaluations des dangers associés au poste

Les tâches du conseil scolaire sont classées selon les catégories représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction d'une matrice qui tient compte de la *gravité* (conséquences possibles de l'exposition), de la *probabilité* (probabilité qu'un accident se produise) et de la *fréquence* (degré d'exposition au danger).

- Le continuum qui est utilisé concernant la gravité de la tâche est fondé sur les conséquences possibles de l'exposition et va de faible (blessure mineure) à moyen (blessure avec perte de temps) à élevé (blessure catastrophique).
- Le continuum qui est utilisé concernant la probabilité qu'un incident dangereux survienne est fondé sur les occurrences prévues et va de faible (peu probable) à moyen (possible) à élevé (très probable).
- Le continuum qui est utilisé concernant la fréquence de la tâche va de faible (rarement [mensuel]) à moyen (souvent [hebdomadaire]) à élevé (régulièrement [quotidien]).

Chaque tâche du conseil scolaire a été classée dans une catégorie de tâche représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction des descriptions ci-dessus et des tableaux ci-dessous :

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de danger pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, la **gravité** (G) des conséquences associées au danger, la **probabilité** (P) de l'occurrence d'un incident ou d'une blessure et la **fréquence** (F) de l'exposition au danger sont déterminées. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'un risque *faible, moyen ou élevé*.

Conséquence possible du danger				Probabilité d'occurrence du risque	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (moins d'une fois par mois)	3	Faible (F) – Peu probable
2	Grave (perte de temps)	Possible	Souvent (hebdomadaire à mensuel)	4-6	Moyen (M) – Probabilité raisonnable
3	Blessure catastrophique (incapacité permanente)	Très probable	Régulièrement (quotidien)	7-9	Élevé (E) – Très probable

Remarque : Il faut être très prudent lors de l'atténuation d'un risque élevé. Cela peut comprendre la consultation de votre équipe de santé et de sécurité au travail avant de commencer le retrait ou l'atténuation du danger.

III. Exigences en matière de formation

Tous les employés, nouveaux ou actuels, doivent recevoir une formation afin de bien comprendre la détermination et le contrôle des dangers de leur lieu de travail.

La formation doit avoir lieu :

- à intervalles réguliers;
- lorsque de nouveaux processus de travail ou équipements sont mis en place dans le lieu de travail.

1) Processus de mise en œuvre

a) Pour commencer

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent déterminer les problèmes de santé et de sécurité en effectuant ce qui suit :

- Revoir et modifier les évaluations des dangers associés au poste avec les employés occupant des postes à risque plus élevé et établir un calendrier de réévaluation.
- Former les employés en matière de techniques de détermination et de signalement des dangers.
- S'assurer que les employés qui effectuent le même travail se consultent en matière de détermination des dangers associés au travail.
- Organiser le soutien des superviseurs ou des consultants au besoin.
- Attribuer la responsabilité d'enquêter sur les dangers signalés et de corriger la situation.

b) **Activités permanentes**

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire ce qui suit :

- Pour toutes les tâches présentant un risque plus élevé, revoir l'analyse des dangers liés à une tâche remplie et les pratiques de travail sécuritaires connexes.
- Réévaluer les évaluations des dangers associés au poste périodiquement (une fois par année) ou chaque fois qu'on apporte un changement qui affecte considérablement la santé et la sécurité de l'employé qui exécute le travail.
- S'assurer que tous les documents de signalement des dangers sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence, de suivi et de révision.
- Inclure la détermination des dangers ou des dangers possibles dans les routines quotidiennes.
- S'assurer que toutes les étapes sont suivies en ce qui concerne le SIMDUT et le TMD, comme décrites dans la section 6, *Dangers chimiques*, y compris un examen et un suivi dans les zones où des améliorations sont nécessaires.
- Effectuer des évaluations régulières dans les zones précises où des dangers ont été constatés et dans les endroits exigés par la loi, p. ex. bruit, surveillance de la qualité de l'air, déchets.
- Surveiller pour s'assurer que tous les employés appliquent l'information en santé et sécurité à leur emploi.
- Prévoir des inspections annuelles. Les évaluations des dangers doivent être effectuées régulièrement, même lorsque rien n'a changé. Cela permet de s'assurer que les employés suivent les procédures adéquates et que l'équipement est en bon état de fonctionnement. Les inspections peuvent être nécessaires plus fréquemment si des dangers ou des problèmes particuliers doivent être surveillés.
- Augmenter constamment le nombre d'employés formés qui sont disponibles pour participer à l'équipe d'inspection. Il est important d'amener de nouveaux membres dans cette équipe, qui apportent une nouvelle perspective au processus d'inspection.

- Demander à tous les membres de l'équipe d'évaluer et de critiquer le processus d'inspection. Incorporer les changements appropriés afin d'assurer l'amélioration continue.
- S'assurer que tous les rapports d'inspection et les plans d'action de suivi sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence et de révision.

c) Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale.

Certains dangers exigent une mesure de la part du service d'entretien, mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.

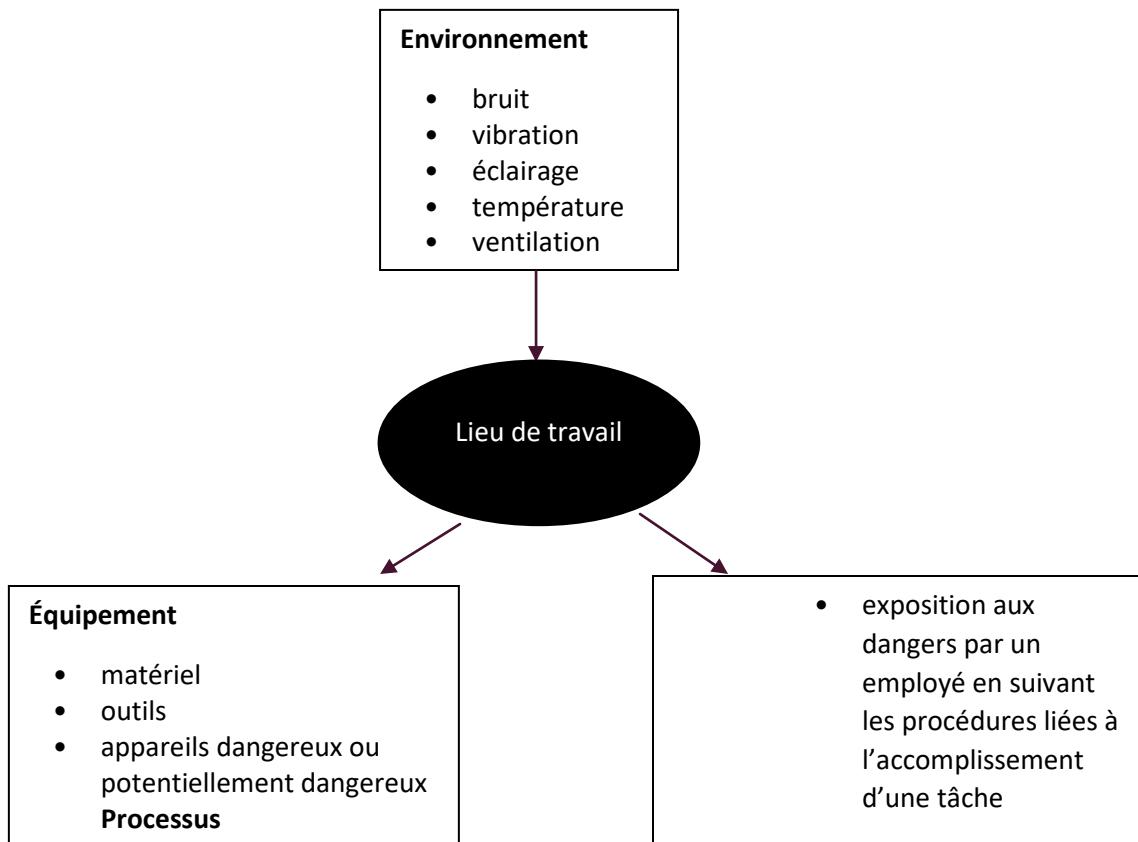
À noter que le service d'entretien reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles. Il est essentiel que les demandes de service (DS) envoyées par courriel à la personne responsable des opérations fournissent les renseignements nécessaires pour déterminer la nature et l'urgence du danger. Utiliser la « description longue » pour décrire le danger de façon complète.

Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du service d'entretien. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la DS doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate de la part du service d'entretien. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entraîner des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.

Annexe I : Effectuer des inspections internes du lieu de travail

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est responsable et doit établir le moment, la portée et les objectifs de l'inspection et du processus selon lequel l'inspection sera effectuée.

Les trois facteurs suivants doivent être pris en compte lors des inspections :



Les inspections prévues aident à déceler ce qui suit :

- Les problèmes d'équipement avant qu'une perte ne survienne.
- L'usure et la mauvaise utilisation sont les deux principales causes d'accidents. Les inspections aident à déterminer lorsque l'équipement et les installations atteignent un état non sécuritaire.
- Les gestes appropriés et/ou non sécuritaires ou inférieurs aux normes effectués par les employés.
- Les employés n'apprennent pas ou ne se souviennent pas toujours comment faire le travail correctement. Les inspections peuvent permettre de découvrir des pratiques et des conditions inférieures aux normes. Elles pourraient indiquer une mauvaise connaissance ou une motivation insuffisante.

- Tout changement dans l'environnement de travail, positif ou négatif.
- Les processus sont souvent modifiés pour utiliser des matériaux plus récents ou différents. Le roulement des employés entraîne des changements fréquents. La plupart des changements sont progressifs et leurs effets cumulés passent inaperçus jusqu'à ce qu'ils causent des problèmes majeurs.
- Les superviseurs efficaces accordent autant d'attention au rendement positif qu'au rendement inférieur aux normes. Les inspections offrent une excellente occasion de noter et de renforcer les facteurs positifs, comme un bon entretien ménager, l'utilisation constante de l'équipement de protection individuelle, le respect des pratiques appropriées et les gestes et conditions connexes.
- Les mesures correctives appropriées sont prises relativement aux dangers qui ont été déterminés et signalés.
- Si la mesure de l'école ou du service n'a pas traité le danger, un suivi peut être nécessaire pour demander une mesure de la part du conseil scolaire.
- Les problèmes possibles.
- On ne tient pas compte de tous les problèmes possibles au moment de la planification d'une nouvelle installation ou d'une modification. Les dangers peuvent même être négligés pendant une analyse de la sécurité. L'inspection permet une contrevérification de la surveillance.

Les inspections prévues fournissent également aux superviseurs un aperçu des éléments suivants :

- Conformité de l'entretien préventif.
- Efficacité de l'aménagement des lieux.
- Ordre du lieu de travail.
- Contrôle des déchets et des dommages.
- Sécurité des zones de travail.

Finalement, les inspections démontrent l'engagement du conseil scolaire et la valeur qu'il accorde au programme de santé et de sécurité au travail en vérifiant la sécurité du lieu de travail. Les inspections prévues peuvent prendre les différentes formes suivantes :

- Inspections de l'entretien ménager
- Inspections de l'entretien préventif
- Inspections générales de santé et sécurité
- Inspections imposées par la loi, p. ex. ascenseurs, chaudières, appareils sous pression, extincteurs
- Inspections avant l'utilisation, p. ex. nouvel équipement, retour d'une chaudière après un entretien

Les formulaires d'inspection du lieu de travail ont été élaborés et doivent être utilisés dans le cadre des inspections prévues (voir Formulaires). Une fois remplis, les formulaires d'inspection du lieu de travail

doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ils fournissent non seulement un registre du processus d'inspection, mais une référence pour les inspections à venir.

Certains éléments de l'inspection de l'installation sont réalisés par le conseil scolaire. Les ascenseurs, les monte-escaliers, l'équipement d'urgence en cas d'incendie, les systèmes d'alarme, l'équipement de gymnastique, les structures de terrain de jeu et les monte-charges sont inspectés régulièrement par le service d'entretien du conseil scolaire. Les dossiers de ces inspections sont conservés par le service d'entretien et sont accessibles, au besoin, dans le cadre du processus de vérification.

Responsable de l'inspection

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est le responsable de l'inspection en raison de sa connaissance de l'installation et des activités exercées dans le lieu de travail.

Le rôle du responsable n'est pas nécessairement de faire l'enquête, mais de faciliter le processus d'inspection. Le responsable doit concentrer ses efforts à s'assurer que l'inspection est effectuée de manière approfondie et impartiale, que tout employé peut participer à la discussion sur les constatations et sur les recommandations et que la connaissance spécialisée est demandée au personnel du conseil scolaire et obtenue, au besoin.

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles sera également responsable de communiquer les constatations et les recommandations aux employés et de s'assurer que les mesures correctives sont mises en place au besoin.

Approche d'équipe

Selon la taille de l'installation et la portée des exigences de l'inspection, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles peut ajouter des membres d'équipe ou des membres responsables délégués pour participer au processus d'inspection. Il est vraiment crucial que la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles implique les employés ayant une expertise dans les zones précises. Des représentants des groupes d'employés de conciergerie, d'enseignement et de supervision peuvent faire partie d'une équipe d'inspection.

Une équipe composée de membres de zones aussi différentes que possible aidera à veiller à ce que les différents points de vue soient représentés et que tous les dangers majeurs soient inspectés. En plus des inspections de l'installation physique, l'équipe peut se pencher sur tous les postes et processus de travail du lieu de travail et en particulier, les tâches et les postes présentant un danger élevé. L'expertise du conseil scolaire peut être utilisée en cas de danger particulier dont l'équipe d'inspection se préoccupe. Par exemple, les agents de la santé et de la sécurité du conseil scolaire, le personnel d'entretien, le superviseur d'ÉPT ou le consultant en sciences

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est responsable de s'assurer que les membres de l'équipe sont au courant des attentes du conseil scolaire en matière de santé et de sécurité au travail et qu'ils ont accès aux renseignements pertinents.

Procédure d'inspection

Les dossiers des inspections terminées peuvent s'avérer un outil important et doivent être classés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ces dossiers ont établi des préoccupations par le passé et démontrent les éléments auxquels les anciennes équipes d'inspection se sont consacrées et les zones qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection. Le rapport d'inspection peut attirer l'attention sur des dangers possibles, mais l'équipe ne doit pas simplement répéter ou copier les inspections précédentes. Les rapports d'inspection précédents doivent être utilisés pour déterminer si les recommandations ont été mises en œuvre et si les dangers ont été traités.

Passer en revue tous les rapports d'accident et d'incident depuis la dernière inspection afin de confirmer que des mesures correctives ont été mises en œuvre.

L'inspection doit suivre ces étapes de base :

- Préparer un plan d'étage de la zone faisant l'objet de l'inspection, indiquant les dangers connus et les secteurs particuliers à inspecter, p. ex. entreposage d'un produit chimique dangereux, machinerie particulière. Le plan d'étage indiquant les dangers doit être conservé pour les prochaines inspections. Inclure les secteurs d'utilisation générale comme les stationnements, les salles du personnel, les aires d'entreposage et les vestiaires.
- Écouter les préoccupations des employés. Interroger les employés qui occupent des postes présentant un danger élevé.
- Utiliser les formulaires d'inspection pour consigner l'information clairement et immédiatement.
- Lorsque c'est possible, observer les employés exécutant des tâches dangereuses.
- Passer en revue les dossiers pertinents, comme les demandes d'entretien ou les registres d'inventaire des produits chimiques dangereux.
- Observer les éléments en hauteur et hors de portée, p. ex. les armoires, les pièces fermées.
- Déceler les conditions de travail non sécuritaires, notamment l'encombrement inutile qui crée un danger possible.
- **Prendre des mesures immédiates temporaires si un risque grave est trouvé, p. ex. une corde autour d'un secteur, des affiches d'avertissement, de l'équipement de verrouillage.**
- Porter une attention particulière aux éléments les plus susceptibles de créer un danger possible en raison d'une charge, de l'usure, d'un impact, de la vibration, de la corrosion, d'une réaction chimique, d'une mauvaise utilisation, du bruit, de l'énergie, des conditions météorologiques, de la chaleur, du froid, de l'électricité, des radiations ou de la pression.

- Évaluer les contrôles du danger (mesures d'ingénierie, mesures administratives, procédures de travail sécuritaires, équipement de protection individuelle).
- Dans la mesure du possible, déterminer la cause des conditions dangereuses déterminées au cours de l'inspection et classer le danger selon sa gravité.

Suivi de l'inspection

Tous les dossiers d'inspection, y compris les listes de vérification, les feuilles de travail, les notes, les procès-verbaux des réunions, les rapports, etc. doivent être classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Un rapport des constatations et des recommandations doit être examiné par la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles, et partagé avec tous les employés pertinents. Les dangers graves doivent être traités immédiatement. **Il est impératif que des mesures locales soient prises afin d'atténuer ou d'éliminer le danger, même si une demande de service (DS) a été soumise.** Des mesures correctives doivent être mises en œuvre pour tous les dangers déterminés et un plan d'action doit être mis en place afin d'assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre.

Le plan d'action doit comprendre les éléments suivants :

- Établissement de la priorité des dangers déterminés.
- Échéancier pour la mesure corrective (temporaire ou permanente).
- Liste des personnes concernées par la mesure corrective.
- Façon dont la mesure corrective sera mise en œuvre, p. ex. ordres de travail.
- Processus de suivi si la mesure corrective n'est pas mise en œuvre.

Parfois, les mesures correctives :

- ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de restrictions financières;
- résolvent un problème, mais en créent un autre;
- ne fonctionnent pas;
- atténuent le problème, mais ne le corrigent pas complètement;
- ont très bien fonctionné et peuvent être utilisées pour d'autres problèmes.

Les dangers déterminés comme présentant un risque élevé doivent être traités. Il est essentiel que les directions d'école ou les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles classent les dangers de manière appropriée (voir page 3.8) afin de permettre à un nombre limité de ressources du conseil scolaire de se concentrer sur les besoins prioritaires.

Les mesures correctives entreprises pour contrôler les dangers doivent être partagées et communiquées à tous les employés.

Annexe II : Évaluations des dangers associés à un poste du conseil scolaire

Veuillez ajouter des commentaires au besoin.

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit transmettre les notes ou les éléments modifiés au personnel de santé et sécurité au travail.

									GÉNÉRALITÉS
Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste									
(Exemples : Enseignant, administrateur, personnel de bureau, assistant en éducation spécialisée)									
Poste ou tâche :									
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :									
Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associés qui ne s'appliquent pas à votre poste. Veuillez uniquement les tâches et les dangers applicables en cochant la case.									
Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les espaces prévus à cet effet).									
Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le directeur transmettra tous les éléments annotés au service de Santé et sécurité au travail.									
Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce que des mesures de contrôle soient prises.									
La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au sein des emplacements du Conseil scolaire du Nord-Ouest. Le niveau d'exposition aux risques peut varier selon les emplacements.									

Activité	Danger potentiel de l'activité	Analyse des risques				Classification des risques - Priorité	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
		Gravité	Probabilité	Fréquence	Risque - total		Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	
? Être confronté au public, aux élèves ou à des personnes désespérées	Comportement très agressif	3	3	3	9	? Élevé- pour le personnel en première ligne (comme les enseignants ou les assistants chargés des élèves présentant des besoins complexes)	-	Panneau concernant le traitement des personnes; politique ou procédure de vérification des visiteurs à leur arrivée; formation aux techniques d'intervention non violente en cas de crise; manuel d'orientation de l'enseignant; procédures d'appel à l'arrivée et au départ pour les visites à domicile; analyse des dangers liés aux tâches (ADT) : Soulèvement ou déplacement des élèves; ADT : Morsures; formation aux premiers soins; stratégies de gestion des salles de classe (pas de bijoux longs, cheveux attachés); zones de mise à l'écart; bonnes pratiques d'entretien (en fonction de la situation); téléphone fixe ou cellulaire pour prévenir la police ou les services d'urgence le cas échéant	Manches longues (pour éviter les griffures), manches résistant à la pénétration (au besoin), col montant	
	Comportement agressif (morsures, coups de pied, griffures, lancement d'objets, lutte, etc.)	2	2	2	6	? Moyen - pour le personnel en première ligne				
	Virus; exposition au sang et aux liquides organiques	1	1	1	3	? Faible pour le personnel administratif et de bureau	-	ADT : Technique adéquate de lavage des mains; ADT : Nettoyage des liquides organiques; bonne hygiène personnelle; affiches concernant le lavage des mains; désinfectants pour les mains disponibles	Gants le cas échéant	

□ Utilisation d'ordinateurs	Tension liée aux mouvements répétitifs; mauvais positionnement; fatigue visuelle		1	1	3	5	□ Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine	Équipement ergonomique	Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du directeur ou du responsable du service non scolaire)	-		
			1	1	1	3	□ Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine					
□ Soulèvement ou manipulation manuelle d'équipement, de documents ou d'élèves (le cas échéant)	Foulures et tensions		1	1	2	4	Moyen	Chariots, diables, élévateurs mécaniques, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant); ADT : Soulèvement ou déplacement des élèves	-		
□ Utilisation d'échelles (le cas échéant)	Chutes de hauteur	1	1	2	4	Moyen	-	Analyse des dangers liés aux tâches : Utilisation d'échelles; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant)	-			
□ Manipulation et préparation des aliments (le cas échéant)	Salmonella, E. coli ou autres agents infectieux	2	1	2	5	Moyen	-	Pratiques d'entretien régulières et adéquates; respect des lignes directrices de manipulation d'aliments et des procédures de préparation et de cuisson sécuritaires des aliments; ADT; technique adéquate de lavage des mains	Gants adéquats, filets à cheveux, vêtements de protection, protection oculaire adéquate (au besoin)			
□ Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocution	2	2	2	6	Moyen	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Gants adéquats, filets à cheveux, vêtements de protection, protection oculaire adéquate (au besoin)			
□ Travail dans un environnement poussiéreux (le cas échéant)	Inhalation de poussières	1	1	3	5	Moyen	Système de ventilation approprié	Bonnes pratiques d'entretien	Masque antipoussières ou respirateur adéquat (le cas échéant)			

□ Inspections des sites, enquêtes, vérifications, évaluations (y compris la construction et les manœuvres en cas d'obstacles ou de sol inégal) (le cas échéant)	Glissades, trébuchements et chutes	1	2	2	5	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien	Chaussures appropriées (bonne traction, semelle plate et à bout fermé)		
	Exposition aux poussières, à la silice, au plomb, à l'amiante, aux vapeurs de peinture, aux particules de fibre de verre, aux polymères élastiques, au goudron et aux moisissures	2	1	2	5	Moyen	Système de ventilation approprié	Orientation en matière de santé et sécurité propre au site et évaluation des dangers, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie, formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante, sous-traitance de l'enlèvement des matières dangereuses, bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou protection respiratoire appropriée en fonction du danger		
	Accès à des espaces restreints	1	1	1	3	Faible	-	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières		
	Éclairage inadéquat	1	1	1	3	Faible	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche au besoin	-		
	Travail en hauteur	1	1	1	3	Faible	Glissières de sécurité	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S et ADT : Accès des employés au toit (le cas échéant)	Équipement de protection contre les chutes, selon les besoins		
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-		
	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-		
□ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-		

□ Visites à domicile (le cas échéant)	Comportement agressif (morsures, coups de pied, griffures, lancement d'objets, lutte, etc.)	2	2	2	6	Moyen	-	Formation aux techniques d'intervention non violente; manuel d'orientation de l'enseignant; procédures d'appel à l'arrivée et au départ; ADT : Soulèvement ou déplacement des élèves; ADT : Morsures; formation aux premiers soins; stratégies de gestion des salles de classe (pas de bijoux longs, cheveux attachés); bonnes pratiques d'entretien (en fonction de la situation); téléphone cellulaire pour prévenir la police ou les services d'urgence le cas échéant	Manches longues (pour éviter les griffures), manches résistant à la pénétration (au besoin), col montant		
	Travailler seul (lorsqu'un seul travailleur effectue une visite à domicile)	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-		
	Morsures d'animaux domestiques	1	1	1	3	Faible	-	Procédure concernant les animaux domestiques : demander au propriétaire de placer l'animal dans une autre pièce avant de rentrer	-		
□ Manipulation de produits chimiques (le cas échéant)	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs	1	1	1	3	Faible	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); formation au transport des marchandises dangereuses (TMD) (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; ADT : Solution de blanchiment au chlore pour le nettoyage et la désinfection	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		
□ Études à l'extérieur/exCURSIONS scolaires (le cas échéant)	Glissades, trébuchements et chutes; exposition aux rayons UV; piqûres et morsures d'insectes	1	1	1	3	Faible	-	Suivre les lignes directrices du Conseil à propos des excursions scolaires et de l'équipement; s'assurer qu'une trousse de premiers soins est présente dans chaque véhicule	Chaussures adaptées, écran solaire, répulsif anti moustique, vêtements de protection (par exemple un chapeau), protection oculaire adéquate		
□ Réception de colis et de courriers (le cas échéant)	Marchandises dangereuses	1	1	1	3	Faible	-	Formation au transport des marchandises dangereuses (TMD)	-		

Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses			
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :			

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses		
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :		
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la gestion des dangers			
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques Autres :	Équipement/outils (exemple : ordinateur, lunettes de protection, chaussures) en bon état et appropriés pour les tâches à effectuer; travailleurs formés aux tâches devant être réalisées dans le cadre de leurs fonctions			
					Analyse des risques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

Conséquence potentielle du danger				Probabilité d'occurrence	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.

Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste							
Poste ou tâche :	Personnel d'entretien, préposé au nettoyage, préposé ad			École/emplacement :			
Veuillez entourer votre poste							
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :							
<p><i>Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associés qui ne s'appliquent pas à votre poste. Indiquez uniquement les tâches et les dangers applicables en cochant la case.</i></p> <p>Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les espaces prévus à cet effet).</p> <p>Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le directeur transmettra tous les éléments annotés au service de Santé et sécurité au travail.</p> <p>Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce que des mesures de contrôle soient prises.</p> <p>La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au sein des emplacements du Conseil scolaire FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risques peut varier selon les emplacements.</p>							

Activité	Danger potentiel de l'activité	Analyse des risques				Classification des risques - Priorité	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable	
		Gravité	Probabilité	Fréquence	Risque - Total		Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)		
<input type="checkbox"/> Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés et des nettoyeurs haute pression	Coupures, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau	2	2	3	7	Élevé	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); vanne de régulation et soupape de limitation de pression (le cas échéant)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	<i>Au besoin</i> : gilets de haute visibilité, gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire adaptée, écrans faciaux, respirateur adapté (en fonction des vapeurs), chaussures adéquates		
<input type="checkbox"/> Manipulation des produits chimiques et des liquides organiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs	2	2	3	6	Élevé	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		

<input type="checkbox"/> Traverser des zones de construction	Glissades, trébuchements et chutes; exposition à la poussière	2	2	1	5	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien; isolation des zones de construction (barrières physiques efficaces)	Chaussures adaptées, respirateur (le cas échéant) et EPI adéquat selon les directives du principal entrepreneur (le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte	2	1	1	4	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants		
<input type="checkbox"/> Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	1	3	5	Moyen	Chariots, diables, élévateurs mécaniques, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	-		
<input type="checkbox"/> Travail en hauteur	Chutes	1	1	2	4	Moyen	Glissières de sécurité	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation d'échelles et ADT : Accès des employés au toit; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant)			
<input type="checkbox"/> Travailler dans des endroits sombres	Éclairage insuffisant entraînant une visibilité réduite	1	1	2	5	Moyen	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche ou d'une baladeuse au besoin	-		
<input type="checkbox"/> Manipulation des produits chimiques et des liquides organiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs Maladies	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; ADT : Nettoyage des liquides organiques	Gants, protection oculaire, vêtements de protection, respirateur (le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Conduite au travail (le cas échéant)	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-		
	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu,	-		

<input type="checkbox"/> Accès aux espaces restreints	Accès et sortie	1	1	2	4	Moyen	Procédure de verrouillage/étiquetage (le cas échéant)	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, cartes, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Travail en contact avec des moisissures et de l'amiante	Exposition aux moisissures, à l'amiante, aux poussières, à la silice, au plomb, aux vapeurs de peinture, aux particules de fibres de verre, aux polymères élastiques et au goudron	2	1	2	5	Moyen	-	Formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante; orientation en matière de santé et sécurité propre au site; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; sous-traitance de l'enlèvement des matières dangereuses; bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou équipement respiratoire adapté en fonction du danger		
<input type="checkbox"/> Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	3	5	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; système « man-down »; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	Cordon pour homme à terre (le cas échéant)		

Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Le présent formulaire sera examiné et mis à jour lorsque les mesures de contrôle recommandées seront mises en œuvre, éventuellement après un incident, et lorsque de nouveaux processus seront instaurés dans le milieu de travail.

Date de la dernière révision : 10 juin 2013. Examiné par : Gestionnaire chargé de la sécurité et du bien-être des employés; agent principal, santé et sécurité au travail et agent, santé et sécurité au travail.

Des copies du présent document et des formulaires d'analyse des dangers liés aux tâches pertinentes doivent faire l'objet d'un examen et être fournies aux employés, et un exemplaire doit être archivé dans le classeur de santé et sécurité au travail.

(Des copies signées sont conservées (au format papier ou électronique) pendant au minimum trois ans en cas de vérification)

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la gestion des dangers	
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques Autres :	Équipement/outils (exemple : ordinateur, lunettes de protection, chaussures) en bon état et appropriés pour les tâches à effectuer; travailleurs formés aux tâches devant être réalisées dans le cadre de leurs fonctions	

Analyse des risques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

Conséquence potentielle du danger			Probabilité d'occurrence		
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.

Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste											
Poste ou tâche : Manœuvre à l'entretien paysager, réparateur, manutentionnaire, conducteur de véhicule					École/emplacement :						
Veuillez entourer votre poste											
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :											
<p><i>Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associés qui ne s'appliquent pas à votre poste. Indiquez uniquement les tâches et les dangers applicables en cochant la case.</i></p> <p>Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les espaces prévus à cet effet).</p> <p>Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le directeur transmettra tous les éléments annotés au service de Santé et sécurité au travail.</p> <p>Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce que des mesures de contrôle soient prises.</p> <p>La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au sein des emplacements du Conseil scolaire FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risques peut varier selon les emplacements.</p>											
Activité	Danger potentiel de l'activité	Analyse des risques				Classification des risques Priorité	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de contrôle des dangers recommandées	Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
		Gravité	Probabilité	Fréquence	Risque - Total		Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)		
<input type="checkbox"/> Utiliser des chariots élévatrices et des chariots à conducteur porté	Chutes, écrasements	3	2	3	8	Élevé	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation à l'utilisation de chariots élévatrices; entretien de l'équipement	-		
<input type="checkbox"/> Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	2	2	3	7	Élevé	Élévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	Gants, chaussures adaptées		
<input type="checkbox"/> Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés et des nettoyeurs haute pression	Coupages, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau	2	2	3	7	Élevé	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); vanne de régulation et soupape de limitation de pression (le cas échéant)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches (ADT) pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Au besoin : gilets de haute visibilité, gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire adaptée, écrans faciaux, respirateur adapté (en fonction des vapeurs), chaussures adéquates, jambières (le cas échéant)		

<input type="checkbox"/> Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	3	6	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé; évaluation des dangers sur le terrain	Gants		
<input type="checkbox"/> Travail dans un environnement poussiéreux	Inhalation de poussières	1	2	3	6	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien	Masque antipoussières		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'échelles (le cas échéant)	Chutes de hauteur	1	1	2	4	Moyen	-	Analyse des dangers liés aux tâches; utilisation d'échelles; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant); ADT : Accès des employés au toit; évaluation des dangers sur le terrain	-		
<input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques	Exposition aux produits chimiques (comme les engrais), aux fumées et aux vapeurs	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; évaluation des dangers sur le terrain	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'air comprimé	Objets volants, pénétration sous la peau	1	1	2	4	Moyen	Régulateur de pression; limiteur de pression	Entretien régulier de l'équipement, ADT : Air comprimé; évaluation des dangers sur le terrain	Protection oculaire adéquate, gants, respirateur approprié, protection auditive adéquate le cas échéant		
<input type="checkbox"/> Travaux d'électricité	Électrocution	2	2	2	6	Moyen	Dispositifs de verrouillage (isoler l'énergie)	Procédures de verrouillage/étiquetage; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, protection oculaire adéquate (le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Brasage (le cas échéant)	Brûlures	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation approprié	Formation; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Travailler au contact de moisissures et d'amiante (le cas échéant)	Exposition aux moisissures, à l'amiante, aux poussières, à la silice, au plomb, aux vapeurs de peinture, aux particules de fibres de verre, aux polymères élastiques et au goudron	2	1	2	5	Moyen	-	Formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante (le cas échéant); évaluation des dangers sur le terrain; orientation en matière de santé et sécurité propre au site; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; sous-traitance de l'enlèvement des matières dangereuses; bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou protection respiratoire appropriée en fonction du danger		
	Accès à des espaces restreints	1	1	2	4	Moyen	-	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières		

□ Soudage (le cas échéant)	Jaillissement provenant du soudage à l'arc	2	2	2	6	Moyen	-	ADT; soudage à l'arc	Masque de soudeur		
	Vapeurs	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation localisé	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque de soudeur, respirateur adéquat		
	Exposition à des températures extrêmes, flamme nue, brûlures	2	2	2	6	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Vêtements de protection, protection oculaire adéquate et respirateur		
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures; évaluation des dangers sur le terrain	-		
	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule; évaluation des dangers sur le terrain	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; système GPS dans les véhicules dont le Conseil est propriétaire; examiner les procédures de travail sécuritaire; liste de contrôle pour l'inspection des véhicules dont le Conseil est propriétaire; évaluation des dangers sur le terrain	-		
□ Travail à l'extérieur	Exposition aux rayons UV	1	1	2	4	Moyen	-	Évaluation des dangers sur le terrain	Écran solaire, vêtements de protection		
	Glissades, trébuchements et chutes	1	2	3	6	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien (éliminer les risques de chute et garder les outils bien rangés et organisés); évaluation des dangers sur le terrain	Chaussures adaptées aux dangers présents		
	Morsures d'insectes	1	1	1	3	Faible	-	Analyse des dangers liés aux tâches : Piqûres; évaluation des dangers sur le terrain	Répulsif anti moustique, vêtements de protection		
	Gaz d'échappement des véhicules	1	1	1	3	Faible	-	En cas de travail à proximité des gaz d'échappement, essayer d'effectuer les tâches en amont des gaz d'échappement; évaluation des dangers sur le terrain	Respirateur (le cas échéant)		
□ Accès à des espaces clos (le cas échéant)	Manque d'oxygène ou atmosphère dangereuse	1	1	1	3	Faible	-	Formation et permis d'accès aux espaces clos; autocollants d'avertissement pour les espaces clos; ADT : espaces clos; code de pratique se rapportant aux espaces clos et restreints et procédures de sauvetage; évaluation des dangers sur le terrain	Respirateur adéquat, appareil de surveillance de gaz en continu et équipement de sauvetage dans un espace clos		

<input type="checkbox"/> Travailler dans des endroits sombres (le cas échéant)	Éclairage insuffisant entraînant une visibilité réduite	1	1	1	3	Faible	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche ou d'une baladeuse au besoin; évaluation des dangers sur le terrain	-		
<input type="checkbox"/> Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	1	3	Faible	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant); système GPS dans les véhicules dont le Conseil est propriétaire; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; évaluation des dangers sur le terrain	-		

Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Le présent formulaire sera examiné et mis à jour lorsque les mesures de contrôle recommandées seront mises en œuvre, éventuellement après un incident, et lorsque de nouveaux processus seront instaurés dans le milieu de travail.

Date de la dernière révision : 10 juin 2013. Examiné par : Gestionnaire chargé de la sécurité et du bien-être des employés; agent principal, santé et sécurité au travail et agent, santé et sécurité au travail.

Des copies du présent document et des formulaires d'analyse des dangers liés aux tâches pertinents doivent faire l'objet d'un examen et être fournies aux employés, et un exemplaire doit être archivé dans le classeur de santé et sécurité au travail.

(Des copies signées sont conservées (au format papier ou électronique) pendant au minimum trois ans en cas de vérification)

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses	
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :	
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la gestion des dangers		
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques Autres :	Équipement/outils (exemple : ordinateur, lunettes de protection, chaussures) en bon état et appropriés pour les tâches à effectuer; travailleurs formés aux tâches devant être réalisées dans le cadre de leurs fonctions		

Analyse des risques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

Conséquence potentielle du danger				Probabilité d'occurrence	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.

							Enseignant ou technicien
Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste							
Poste ou tâche :	Études professionnelles et technologiques (ÉPT) [technologie appliquée, carrosserie, construction, électronique, mécanique, fabrication, cosmétologie, alimentaire, mode, bois et métaux]						
Veuillez entourer votre poste							
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :	École/emplacement :						
<p><i>Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associés qui ne s'appliquent pas à votre poste. Indiquez uniquement les tâches et les dangers applicables en cochant la case.</i></p> <p>Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les espaces prévus à cet effet).</p> <p>Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le directeur transmettra tous les éléments annotés au service de Santé et sécurité au travail.</p> <p>Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce que des mesures de contrôle soient prises.</p> <p>La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au sein des emplacements du Conseil scolaire FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risques peut varier selon les emplacements.</p>							

Activité	Danger potentiel de l'activité	Analyse des risques			Classification des risques – Priorité	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de contrôle des dangers recommandées	Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
		Gravité	Probabilité	Fréquence		Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)		
<input type="checkbox"/> Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés	Coupures, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau, déplacement de véhicules et exposition aux vapeurs de peinture (pour les enseignants en carrosserie)	2	2	4	8	Élevé	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); ventilation localisée	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches (ADT) pour chaque appareil ou outil électrique spécifique utilisé; ADT : Construction ÉPT, fabrication ÉPT, mécanique ÉPT; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	<i>Le cas échéant</i> : gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire appropriée, vêtements de protection, masques faciaux, respirateur adapté aux vapeurs	
<input type="checkbox"/> Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	3	6	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants	

<input type="checkbox"/> Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	1	2	4	Moyen	Élévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	-		
<input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques et de peinture	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'air comprimé	Objets volants, projectiles, explosions, pénétration sous la peau	3	1	2	6	Moyen	Régulateur de pression; limiteur de pression; intercepteur de rentrée de flamme au niveau du régulateur; bouteilles bien fixées	Entretien régulier de l'équipement, ADT : Air comprimé	Protection oculaire adéquate, respirateur approprié (au besoin), protection auditive le cas échéant		
<input type="checkbox"/> Utiliser des batteries	Exposition à de l'acide	2	1	2	5	Moyen	-	ADT : Batteries, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie, formation portant sur l'entreposage, la manipulation et les inspections, procédure d'élimination des déchets dangereux	Protection oculaire adéquate, gants		
<input type="checkbox"/> Travaux sur des véhicules (pour les enseignants en matière de carrosserie ÉPT)	Exposition aux gaz d'échappement	3	1	2	6	Moyen	Système de ventilation	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; système de contrôle du monoxyde de carbone avec alarme	Respirateur adapté, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Changement des plaquettes de frein (le cas échéant - mécanique ÉPT)	Exposition à l'amiante	1	1	2	4	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant)	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Respirateur adapté, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Soudage (le cas échéant)	Jaillissement provenant du soudage à l'arc	2	2	2	6	Moyen	-	ADT : Soudage à l'arc	Masque de soudeur		
	Vapeurs	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation localisé	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque de soudeur, respirateur adéquat		
	Exposition à des températures extrêmes, flamme nue, brûlures	2	2	2	6	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Vêtements de protection, protection oculaire adéquate et respirateur		

<input type="checkbox"/> Brasage (le cas échéant)	Brûlures	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation approprié	Formation; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Travaux d'électricité	Électrocution	2	2	2	6	Moyen	Dispositifs de verrouillage (isoler l'énergie)	Procédures de verrouillage/étiquetage; formation antérieure spécifique de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, protection oculaire adéquate (le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocution, exposition aux lasers	2	2	2	6	Moyen	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Au besoin : gants adaptés, protection oculaire adéquate, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		
<input type="checkbox"/> Travaux de projection abrasive/sablage et de menuiserie (le cas échéant - mécanique ÉPT)	Exposition à des poussières en suspension dans l'air ou à la sciure de bois	1	1	2	4	Moyen	Système de ventilation localisé; dépoussiéreur	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Enseigner un cours de cosmétologie ou aider l'enseignant (le cas échéant)	Exposition à des poux de tête, à la gale, à des éruptions cutanées, à une dermatomycose ou à des champignons	1	2	3	6	Moyen	-	Formation; ADT : Intervention en cas d'infection de la peau et du cuir chevelu	Gants		
<input type="checkbox"/> Enseigner un cours de mode ou aider l'enseignant (le cas échéant)	Brûlures causées par les fers à repasser et les défroisseurs à vapeur	2	1	1	4	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; suivre les lignes directrices du fabricant en matière de sécurité	Gants		
	Coupures de ciseaux	2	1	3	6	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	-		
	Glissades sur du tissu ou du fil, perforations par des aiguilles lors des travaux de couture	1	1	2	4	Moyen	-	Entretien régulier; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Chaussures adaptées pour éviter les glissades		
<input type="checkbox"/> Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-		

	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-		
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-		
□ Utilisation d'ordinateurs	Tension liée aux mouvements répétitifs; mauvais positionnement; fatigue visuelle	1	1	3	5	<input type="checkbox"/> Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine <input type="checkbox"/> Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine	Équipement ergonomique	Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du directeur ou du responsable du service non scolaire)	-		

Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeur
-----------------------------	------------------------	---

Le présent formulaire sera examiné et mis à jour lorsque les mesures de contrôle recommandées seront mises en œuvre, éventuellement après un incident, et lorsque de nouveaux processus seront instaurés dans le milieu de travail.

Date de la dernière révision : 10 juin 2013. Examiné par : Gestionnaire chargé de la sécurité et du bien-être des employés; agent principal, santé et sécurité au travail et agent, santé et sécurité au travail.

Des copies du présent document et des formulaires d'analyse des dangers liés aux tâches pertinents doivent faire l'objet d'un examen et être fournies aux employés, et un exemplaire doit être archivé dans le classeur de santé et sécurité au travail.

(Des copies signées sont conservées (au format papier ou électronique) pendant au minimum trois ans en cas de vérification)

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses	
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :	
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la gestion des dangers		
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques Autres :	Équipement/outils (exemple : lunettes de protection, chaussures) en bon état et appropriés pour les tâches à effectuer; travailleurs formés aux tâches devant être réalisées dans le cadre de leurs fonctions		

Analyse des risques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

Conséquence potentielle du danger				Probabilité d'occurrence	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.

Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste									
Poste ou tâche :	Enseignant de science, assistant, technicien			École/emplacement :					
Veuillez entourer votre poste									
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :									
<p>Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associés qui ne s'appliquent pas à votre poste. Indiquez uniquement les tâches et les dangers applicables en cochant la case.</p> <p>Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les espaces prévus à cet effet).</p> <p>Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le directeur transmettra tous les éléments annotés au service de Santé et sécurité au travail.</p> <p>Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce que des mesures de contrôle soient prises.</p> <p>La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au sein des emplacements du Conseil scolaire FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risques peut varier selon les emplacements.</p>									

Activité	Danger potentiel de l'activité	Analyse des risques				Classification des risques – Priorité	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
		Gravité	Probabilité	Fréquence	Risque - Total		Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	
<input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées, aux vapeurs, au mercure et aux éléments utilisés pour la cryogénie	3	3	2	8	Élevé	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation adéquate/hotte aspirante; entreposage adéquat des produits chimiques (armoires pour produits inflammables, armoires pour acides)	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; mesures de contrôle des achats liés aux produits chimiques et à l'équipement; ADT : Acides concentrés; trousse pour déversement	Protection oculaire adéquate, gants, chaussures adaptées (fermées), vêtements de protection et respirateur (le cas échéant)	
<input type="checkbox"/> Utiliser des instruments acérés et du verre	Coupures, perforations	1	1	2	4	Moyen	-	Formation, ADT : Insertion et retrait d'un tube de verre	Gants	
<input type="checkbox"/> Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	1	4	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants	
<input type="checkbox"/> Travailler avec des flammes nues et des plaques chaudes	Explosion, températures extrêmes, brûlures	2	1	2	5	Moyen	-	Formation, ADT : Bec Bunsen, ADT : Chauffer un liquide dans un tube à essai, ADT : Bobine d'induction	Gants, protection oculaire adéquate	

<input type="checkbox"/> Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	2	2	5	Moyen	Elévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	-		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocution, exposition aux lasers	2	2	2	6	Moyen	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Au besoin : gants adaptés, protection oculaire, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		
<input type="checkbox"/> Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-		
<input type="checkbox"/> Conduite au travail (le cas échéant)	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-		
	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'ordinateurs	Tension liée aux mouvements répétitifs; mauvais positionnement; fatigue visuelle	1	1	3	5	<input type="checkbox"/> Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine	Équipement ergonomique	Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du directeur ou du responsable du service non scolaire)	-		
		1	1	1	3	<input type="checkbox"/> Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine					
<input type="checkbox"/> Études à l'extérieur/excursions scolaires	Glissades, trébuchements et chutes; exposition aux rayons UV; piqûres et morsures d'insectes	1	1	1	3	Faible	-	Suivre les exigences du Conseil à propos des excursions scolaires et de l'équipement; s'assurer qu'une trousse de premiers soins est présente dans chaque véhicule	Chaussures adaptées, écran solaire, vêtements de protection, répulsif anti moustique		

<input type="checkbox"/> Travailler avec des parties du corps d'animaux, des animaux vivants et des plantes	Coupures, morsures, allergies	1	1	1	3	Faible	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation et dissection de spécimens, conservation adéquate des animaux et des plantes, bonnes pratiques d'entretien	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate		
<input type="checkbox"/> Travailler avec des champignons, des bactéries et des moisissures	Exposition	1	1	1	3	Faible	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation des plaques à culture	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate		

Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeu
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeu
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)	Signature de l'employé	Signature du superviseur direct ou du directeu
<p><i>Le présent formulaire sera examiné et mis à jour lorsque les mesures de contrôle recommandées seront mises en œuvre, éventuellement après un incident, et lorsque de nouveaux processus seront instaurés dans le milieu de travail.</i></p> <p><i>Date de la dernière révision : 10 juin 2013. Examiné par : Gestionnaire chargé de la sécurité et du bien-être des employés; agent principal, santé et sécurité au travail et agent, santé et sécurité au travail.</i></p> <p><i>Des copies du présent document et des formulaires d'analyse des dangers liés aux tâches pertinents doivent faire l'objet d'un examen et être fournies aux employés, et un exemplaire doit être archivé dans le classeur de santé et sécurité au travail.</i></p> <p><i>(Des copies signées sont conservées (au format papier ou électronique) pendant au minimum trois ans en cas de vérification)</i></p>		

Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail.

Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses
Mauvais entretien Perturbations causées par les visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électrique Barrières Autres :	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la gestion des dangers	
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques Autres :	Équipement/outils (exemple : lunettes de protection, chaussures) en bon état et appropriés pour les tâches à effectuer; travailleurs formés aux tâches devant être réalisées dans le cadre de leurs fonctions	

Analyse des risques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

Conséquence potentielle du danger			Probabilité d'occurrence		
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.

Annexe III : Formulaires



Formulaire de suivi des dangers (accidents sans blessure ou évités de justesse)

Remarque : Tous les éléments et les sections indiqués en caractères ***italiques gras avec un astérisque*** sont exigés afin de soumettre un signalement de danger par voie électronique. La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit être informé de tous les dangers signalés et en prendre connaissance.

Formulaire de signalement des dangers

(accidents sans blessure ou évités de justesse)

Évènement signalé/numéro de détermination : _____

Remarque : Tous les éléments et les sections indiqués en ***caractères italiques gras avec un astérisque*** sont exigés afin de soumettre un signalement de danger par voie électronique.

Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès ou la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'équipement et/ou de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

Exemple 1 : Un dispositif de protection manquant sur un banc de scie (l'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection).

Exemple 2 : Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction (cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos).

Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entraînant une incapacité temporaire et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

Exemple 1 : Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette (placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible).

Exemple 2 : Un plan de marche brisé au bas d'un escalier (placer des affiches d'avertissement et laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation).

Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie n'entrant pas d'incapacité et/ou des dommages perturbateurs à la propriété.

Exemple 1 : Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

Exemple 2 : Un concierge utilise des produits nettoyants doux sans ventilation adéquate.

Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale. Certains dangers exigent une mesure de la part du service d'entretien,

mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.

À noter que le service d'entretien reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles.

Il est essentiel que les demandes de service (DS) fournissent les renseignements nécessaires pour déterminer la nature et l'urgence du danger. Utiliser la « description longue » disponible dans la DS pour décrire le danger de façon complète.

Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du service d'entretien. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la DS doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate de la part du service d'entretien. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entraîner des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.

Analyse des dangers liés à une tâche

À remplir par les directions d'école, les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles ou leur remplaçant, avec les employés pertinents.

Membre(s) de l'équipe d'évaluation : _____ Date : _____

Tâche	Titre	
 DANGERS	Particularités	Conséquences possibles
Physiques		
Chimiques		
Biologiques		
 MESURES PRÉVENTIVES	À faire	
	À éviter	

Signature de l'employé : _____

Signature de la direction d'école : _____

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Formulaires d'inspection du lieu de travail

Zone

- Salle de classe, bureau, salle du personnel, salle de travail et infirmerie
- Couloirs et salles de toilette
- Bibliothèque et salle d'ordinateurs
- Escaliers
- Salles d'entreposage général
- Salle mécanique
- Salle d'art
- Salle de musique
- Gymnase, vestiaires, salles de musculation et salles d'entreposage du gymnase
- Salle d'art dramatique et théâtre
- Stationnements, trottoirs et rampes d'accès
- Hangars, boîtes vertes et aires de stockage des ordures extérieurs
- Cafétérias et cantines
- Laboratoire scientifique
- Atelier et laboratoire d'ÉPT
- Atelier d'entretien
- Entrepôt
- Encombrement des salles de classe

Formulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmérie

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	*Niveau de risque E/M/F		Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
	Satisfaisant	Insatisfaisant		
Plancher				
Éclairage				
Prises et panneaux électriques				
Mobilier et équipement				
Cloisons, mur de séparation et persiennes				
Signalisation d'urgence				
Fenêtres				
Mécanique				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et équipement				
• Rallonges et barres d'alimentation				
• Dalles de plafond				
• Portes d'entrée et de sortie				
• Murs				
• Plantes et animaux				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des salles de classe, des bureaux, de la salle du personnel, des salles de travail et de l'infirmérie

Le Conseil scolaire du NORD-OUEST N° 1 fait appel à des entrepreneurs tiers pour fournir un large éventail de services au conseil scolaire. Lorsque des travailleurs d'un entrepreneur viennent offrir des services sur un site du conseil scolaire, leurs pratiques de travail ont des répercussions non seulement sur leur propre sécurité, mais également sur la sécurité des employés du conseil scolaire, des élèves, des bénévoles et des visiteurs. Le conseil scolaire doit s'assurer, dans la mesure du possible, que les entrepreneurs et leurs travailleurs se conforment aux lois en matière de santé et de sécurité au travail (SST), et qu'ils respectent les attentes du programme de SST du conseil scolaire. Des préoccupations semblables sont soulevées lorsque des employés ou des travailleurs du conseil scolaire participent à des activités hors campus qui exigent l'utilisation de services contractuels.

Les services fournis par les entrepreneurs tiers sont inclus dans l'une des catégories suivantes :

1. Projets d'envergure (risques et/ou investissements importants)
 - Construction d'un nouveau bâtiment, rénovations importantes, réduction des matières dangereuses
2. Entrepreneurs fournissant des services à une installation
 - Projets de plomberie, réparation de fenêtres, réparation d'installations et d'équipement en place
3. Entrepreneurs ou fournisseurs de services ayant contracté directement avec un site – risque élevé et/ou long terme
 - Artistes en résidence, excursions scolaires, services alimentaires, prestations, présentations de perfectionnement professionnel
4. Entrepreneurs ou fournisseurs de services ayant contracté directement avec un site – risque faible et/ou court terme (généralement un jour ou moins sans risque important associé à l'activité)
 - Conférenciers, photographes scolaires (p. ex. Jostens), configuration de logiciel, présentateurs de la journée des carrières

La complexité, le risque et la portée des services fournis varient aussi beaucoup, y compris les exigences contractuelles.

Le conseil scolaire a établi des processus afin de s'assurer que les entrepreneurs tiers respectent les exigences des lois en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les normes du programme de SST du conseil scolaire.

Formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Plancher				
Éclairage				
Systèmes de secours				
Appareils sanitaires				
Portes de couloir				
Barrières de sécurité				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Dalles de plafond				
• Murs				
• Vestiaires				
• Porte-bottes				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles relevé.
 - Revêtement de sol irrégulier.
 - Tapis en bon état.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels et en bon état.
- Niveau d'éclairage adéquat.

Systèmes de secours

- Enseigne de sortie à chaque entrée ou sortie extérieure.
- Éclairage d'urgence opérant.
- Système d'alarme opérant.
- Équipement de lutte contre les incendies en place (extincteurs et tuyaux).
 - Assurer un dégagement de 1 m autour de l'équipement

Appareils sanitaires

- Appareils de plomberie, distributrices, miroirs et cloisons et portes des cabines en bon état.

Portes de couloir

- En état de fonctionnement sécuritaire (barres de panique et fermetures).
- Aucune matière combustible.
- Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

Barrières de sécurité

- En état de fonctionnement (le cas échéant).

Entretien ménager

- Propreté
 - Aucun problème d'hygiène évident.
 - Aucune obstruction pouvant entraver une évacuation d'urgence. - Savon fourni pour le lavage des mains.
- Dalles de plafond
 - En place et en bon état.
 - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun recouvrement combustible (papier, tissu, etc.) derrière les babillards
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Vestiaires

- En bon état.
- Inspections et nettoyage réguliers prévus.

Porte-bottes

- En bon état.
- Organisés afin d'éliminer les obstructions dans le couloir.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Plancher					
Éclairage					
Prises électriques					
Mobilier et équipement					
Signalisation d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Dalles de plafond					
• Portes d'entrée et de sortie					
• Murs					
• Plantes et animaux					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Tapis déchiré ou relevé.
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles relevé.
 - Revêtement de sol irrégulier.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Les éléments de rayonnage sont bien fixés et contiennent la charge appropriée pour la conception.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- L'équipement, comme les ordinateurs et les projecteurs, est disposé sur des tables, des bureaux ou des charriots qui offrent un soutien adéquat et ne représentent pas un danger de tomber.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Ventilation (ne constitue pas seulement un problème saisonnier).

Entretien ménager

- Propreté
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).

- Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
- Les armoires sont assez bien organisées.
- Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
 - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
 - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
 - Appropriés pour la bibliothèque et la salle d'ordinateur (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection des escaliers

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)	
Plancher						
Éclairage						
Mains courantes						
Paliers						
Monte-escaliers (le cas échéant)						
Protocoles de circulation						
Entretien ménager						
• Propreté						
• Dalles de plafond						
• Murs						
Autre						

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des escaliers

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison de plans de marche brisés ou écaillés.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

Mains courantes

- Intactes et bien fixées.

Paliers

- Aucune obstruction ou matière pouvant créer un danger ou entraver l'évacuation.

Monte-escaliers (le cas échéant)

- En bon état de fonctionnement.
- Inspecté régulièrement.

Protocoles de circulation

- Pendant les périodes d'achalandage élevé, des protocoles de circulation sont en place pour indiquer aux élèves, aux employés et aux bénévoles comment monter et descendre les escaliers.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection des salles d'entreposage général

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Portes d'entrée et de sortie					
Utilisation appropriée					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des salles d'entreposage général

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
 - Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection de la salle mécanique

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Plafond					
Éclairage					
Dispositifs de protection					
Prises et panneaux électriques					
Urgence					
• Bassin oculaire					
• Trousse de premiers soins					
• Extincteurs					
• Sorties					
Signalisation des espaces restreints ou clos					
Trousse de cadenassage et étiquetage					
Filtres					
Entrée et sortie d'air					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Portes et signalisation d'entrée et de sortie					
• Cordons électriques					

Utilisation				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de la salle mécanique

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Plafond

- Plafond intact et en bon état.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

Dispositifs de protection

- Dispositifs de protection en place et fixés correctement.
- Protection efficace

Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux électriques.

Urgence

- Bassin oculaire
 - Accessible
 - Intact et non périmé
- Trousse de premiers soins
 - Accessible
 - Complète
 - Liste des secouristes et année en cours sur la trousse ou à côté de celle-ci
- Extincteur
 - Accessible et fixé
 - Chargé adéquatement
 - Vérifié mensuellement
 - Inspecté annuellement
- Sorties
 - Enseignes applicables illuminées
 - Carte en place présentant les trajets de sortie principaux et secondaires

Espaces restreints ou clos

- Indiqués correctement en fonction de la carte fournie par le service de construction et d'entretien

Trousse de cadenassage et étiquetage

- Accessible
- Complète

Filtres

- Accessibles
- Aucune obstruction sur la table de coupe
- Changés conformément au calendrier

Entrée et sortie d'air

- Dégagée

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Ne doit pas être utilisé comme une salle d'entreposage général
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Trajets d'évacuation clairement indiqués sur la carte
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
- Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection de la salle d'art

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	*Niveau de risque E/M/F		Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
	Insatisfaisant	Satisfaisant		
Plancher				
Éclairage				
Prises électriques				
Mobilier et équipement				
Signalisation d'urgence				
Fenêtres				
Mécanique				
Produits chimiques				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et équipement				
• Rallonges et barres d'alimentation				
• Dalles de plafond				
• Portes d'entrée et de sortie				
• Murs				
• Plantes et animaux				
• Séchoir				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Le séchoir (le cas échéant) est fonctionnel et aucune matière combustible n'est placée à moins de 1 m autour du séchoir.
- Le tour de potier (le cas échéant) est fonctionnel et en bon état.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

Produits chimiques dangereux

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié

Entretien ménager

- Propreté
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.

- Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
- Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.
 - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
 - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
 - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
 - Appropriés pour l'école (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).
- Séchoir
 - En place et en bon état.
 - 1 m de dégagement pour les combustibles
 - Les cordons électriques sont mis à la terre et en bon état

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection de la salle de musique

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Prises électriques					
Mobilier et équipement					
Signalisation d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Dalles de plafond					
• Portes d'entrée et de sortie					
• Murs					
Réverbération					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de la salle de musique

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Tapis déchiré ou relevé.
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.

- Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Réverbération sonore

- La qualité du son n'est pas considérablement affectée par les surfaces environnantes

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

**Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles
d'entreposage du gymnase**

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Prises électriques				
Murs ou rideaux de séparation				
Signalisation et équipement d'urgence				
Fenêtres				
Appareils sanitaires				
Mécanique				
Gradins				
Procédures relatives à la salle de musculation				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et équipement				
• Portes d'entrée et de sortie				
• Murs				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Planches de parquet détachées ou manquantes.
 - Morceaux de bois dur détachés ou relevés.
 - Ancrages, plaques ou couvercles saillants.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et dispositifs de protection en place.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux.

Murs ou rideaux de séparation

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Fonctionnels et en bon état.

Signalisation et équipement d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et liste des secouristes affichée.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Appareils sanitaires

- Appareils de plomberie et cloisons des cabines du vestiaire en bon état.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Appareils de ventilation fonctionnels et dispositifs de protection en place.

Gradins

- Pièces brisées ou lâches pouvant créer un danger.
- Fonctionnement – peuvent être avancés et reculés sans problème.

Procédures relatives à la salle de musculation

- Règles affichées concernant l'utilisation sécuritaire et appropriée de l'équipement et des poids.

Entretien ménager

- Propreté :
 - La surface de plancher et le périmètre du gymnase sont libres et sans obstruction.
 - Encombrement inutile dans les aires d'entreposage qui ne permet pas un accès sécuritaire.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident, en particulier dans les zones comme les vestiaires et le bureau du moniteur d'éducation physique.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.
 - Aucun matériel inutile entreposé dans des zones comme les gradins ou les salles d'entreposage.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Remarque :

L'équipement d'éducation physique est inspecté par le conseil scolaire en fonction du calendrier suivant :

- Écoles secondaires 2^e cycle – deux fois par année
- Écoles secondaires 1^{er} cycle – une fois par année
- Écoles primaires – une fois tous les deux ans

Lorsque ces inspections sont effectuées, les rapports sont fournis à l'école et les préoccupations doivent être traitées par la direction de l'école.

Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Prises électriques				
Mobilier et équipement				
Cloisons, murs et rideaux de séparation				
Signalisation				
Fenêtres				
Mécanique				
Passerelles				
Produits chimiques dangereux				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et équipement				
• Rallonges et barres d'alimentation				
• Dalles de plafond				
• Portes d'entrée et de sortie				
• Murs				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Tapis déchiré ou relevé.
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches (y compris l'éclairage de la scène).
- Interrupteurs fonctionnels, système d'éclairage de la scène en bon état de fonctionnement.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts et prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux électriques.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Élévateurs (le cas échéant) en bon état.
- Régie centrale sécuritaire.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Système sonore en bon état de fonctionnement.

Cloisons, murs et rideaux de séparation

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Ne bloquent pas les sorties ou n'entraînent pas l'évacuation.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées au moyen d'enseignes appropriées.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Produits chimiques dangereux

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

Passerelles

- Garde-corps approprié présent et intact.
- Accès restreint à ces zones (affichage).

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.
 - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
 - Ne pas accumuler de matériel de production qui ne sera plus utilisé
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babilards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Surfaces					
Escaliers et rampes d'accès					
Prises électriques					
Signalisation					
Accès					
Électricité					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès

Surfaces

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
 - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

Escaliers et rampes d'accès

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

Signalisation

- Signalisation appropriée en place et visible (p. ex. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

Accès

- Contrôles d'accès en place (p. ex. accès des véhicules dans une cour de récréation).
- Si des chaînes ou des cordons d'acier sont utilisés pour restreindre l'accès à une voie d'accès, ceux-ci doivent être visibles dans l'obscurité.

Électricité

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Équipement					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Porte d'entrée					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des hangars, des boîtes vertes et des aires de stockage des ordures extérieures

Équipement

- Bras de soutien de sécurité des conteneurs à ordures fonctionnels.
- Hangars et boîtes vertes extérieurs bien fixés (cadenassés de manière appropriée).

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée (ils ne doivent pas créer un danger d'incendie ou de vol).
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Porte d'entrée :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - La porte de la boîte verte, qui est utilisée comme une rampe d'accès, ne présente pas de danger de glisser.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines

École :

Inspectée par :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Prises électriques					
Mobilier et équipement					
Signalisation d'urgence					
Fenêtres déroulantes					
Mécanique					
Certificat d'inspection					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Dalles de plafond					
• Portes d'entrée					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux.
- Tous les gros électroménagers sont branchés directement dans une prise.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- Équipement fonctionnel et en bon état (p. ex. réfrigérateur, cuisinière, four à microondes, etc.)
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

Fenêtres déroulantes

- Fonctionnelles et en bon état.

Mécanique

- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

Certificat d'inspection

- Un permis d'Alberta Health Services doit être affiché dans un endroit visible.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles, en particulier les produits alimentaires, sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.

- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Ne doivent pas être décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Remarque : Les aires de préparation et de service des aliments dans les cafétérias d'école sont la responsabilité de l'entreprise qui fournit les services prévus dans l'entente. Elle est responsable de l'inspection et de l'entretien de ces aires.

Formulaire d'inspection du laboratoire scientifique

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Plancher				
Éclairage				
Électricité				
Mobilier et équipement				
Signalisation et équipement d'urgence				
Fenêtres				
Mécanique				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et				
• Rallonges et alimentation				
• Plafond				
• Portes d'entrée et de sortie				
• Murs				
• Plantes et animaux				
Équipement de protection individuelle				
Produits chimiques dangereux				
• Étiquetage				
• FDS				
• Déchets				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection du laboratoire scientifique

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Tapis déchiré ou relevé.
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

Électricité

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre, lorsque nécessaire.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Les hottes sont utilisées de manière appropriée (c.-à-d. aucune retenue).
- Les hottes ont été inspectées au cours des trois dernières années.

Signalisation et équipement d'urgence

- Classeur des FDS facilement accessible.
- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Accès libre à l'ensemble de l'équipement d'urgence.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement facilement accessible.
- Téléphone ou interphone disponible dans la pièce.
- Dispositifs d'arrêt principaux du gaz et de l'électricité clairement indiqués.
- Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) (laboratoire de chimie d'école secondaire 2^e cycle).

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires (non expérimentaux) qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Lavabo disponible.
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.
 - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux
 - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
 - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
 - Appropriés pour la salle de classe (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

Équipement de protection individuelle

- Nombre adéquat de lunettes de sécurité appropriées pour la protection des yeux.
- Nombre adéquat de tabliers et de gants appropriés pour la protection contre les déversements.
- Équipement de protection individuelle nettoyé régulièrement.
- Équipement utilisé correctement.

Produits chimiques dangereux

- Entreposage
 - Salle d'entreposage sécuritaire pour les produits chimiques (à l'extérieur de la salle de classe).
 - Produits chimiques organisés selon la compatibilité.
 - Les liquides sont entreposés à hauteur des yeux ou plus bas.
 - Le bureau de travail de l'enseignant n'est pas situé dans l'aire d'entreposage.
 - L'acide acétique est entreposé dans une armoire pour produits inflammables, loin des acides inorganiques.
 - L'acide nitrique est entreposé séparément de tous les autres acides.
 - Toutes les tablettes sont bien fixées.
 - L'armoire ventilée pour produits inflammables et acides est utilisée correctement.
 - Les produits chimiques ne sont pas en quantités excédentaires.
- Étiquetage
 - Étiquettes du SIMDUT sur tous les contenants secondaires (décantés).
 - Date de l'achat écrite sur les étiquettes du SIMDUT sur les contenants.
- FDS
- Classeur des FDS facilement accessible.
 - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
 - Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Déchets
 - Conteneurs de déchets étiquetés et entreposés de manière sécuritaire.
 - Contenu des conteneurs inventorié.
 - Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT

École :

Inspectée par :

Signature de l'inspecteur :

Numéro de la salle :

Date :

Signature de la direction d'école :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Électricité					
Signalisation et équipement d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Dalles de plafond					
• Portes d'entrée et de sortie					
• Murs					
Équipement général					
Produits chimiques dangereux					
Équipement de protection individuelle					
Air comprimé					
Tuyaux des intercepteurs de rentrée de flamme					
Ventilation générale					

Rideaux anti UV				
Bouteilles de gaz comprimé				
Valves et régulateurs				
Ventilation locale				
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

ÉPT – Soudage (fabrication)

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

ÉPT – Construction

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Dispositifs de protection					
Collecte des poussières					
Grillages de sécurité					
Air comprimé					
Équipement ou machinerie					
• Banc de scie					
• Scie circulaire portative					
• Scie à chantourner					
• Scie à onglets					
• Scie à ruban					
• Cloueuse pneumatique					
• Ponceuse à la main					
• Planeuse à rabotage					
• Dresseuse					
• Tour à bois					
• Ponceuse à courroie					
• Meule d'établi					
• Serre-joints					
• Étaux					
• Outils électriques à main					
• Outils à main					
• Table à toupie					
• Toupie					
• Ponceuse à mouvement oscillatoire					
• Machine à façoner stationnaire					
• Machine à mortaise					

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

ÉPT – Mécanique

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Bouches d'évacuation					
Appareil de surveillance du gaz carbonique					
Air comprimé					
Nettoyeur pour les pièces					
Équipement ou machinerie					
• Treuil					
• Blocs de craie					
• Machine à pneus					
• Tour pour freins					
• Meules d'établi					
• Rectifieuse de soupape					
• Crics					
• Béquilles de voiture					

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol ou lames détachés ou manquants.
 - Béton cassé.
 - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.
- Surface antidérapante en place devant les machines.
- Marquage d'une zone de sécurité autour de l'équipement dangereux.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Interrupteurs magnétiques pour les gros appareils de travail du bois.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées à des endroits visibles.
- Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) – laboratoire de mécanique.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Couverture antifeu disponible (au besoin).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place (laboratoire de mécanique).
- Téléphone ou interphone disponible dans la zone.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Éviers fonctionnels et ne présentent pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune accumulation excessive de poussière.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Lavabo et fournitures de lavage des mains appropriées.
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires et les salles d'entreposage sont assez bien organisées.
 - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
 - Garde-pieds en place sur les mezzanines.
 - Entreposage approprié des chiffons imprégnés d'huile et autres matières combustibles.
- Rallonges et barres d'alimentation
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babilards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Équipement général

- Dispositifs de protection installés sur l'équipement afin de protéger l'opérateur (les dispositifs de protection ne doivent être retirés sous aucun prétexte).
- Dispositifs de protection de la meule en place et porte-outil placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Enveloppes de protection complètes autour des courroies et des poulies.
- Équipement fixé correctement.
- Le mandrin à ressort de la perceuse à colonne est en bon état de fonctionnement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (p. ex. tour à bois).
- Affiches de procédure d'utilisation appropriée en place pour chaque machine.

Produits chimiques dangereux

- Classeur des FDS facilement accessible.
 - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Étiquettes du SIMDUT (milieu de travail) sur tous les contenants secondaires (décantés).
- Entreposage sécuritaire dans les armoires pour produits inflammables.
- Conteneurs de déchets étiquetés.
- Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
 - Protection des yeux (lunettes, lunettes de sécurité ou masques protecteurs).
 - Masques antipoussières.
 - Gants.
 - Tabliers ou vestes de soudeur.
 - Casques et lunettes de soudeur.
 - Protection de l'ouïe (au besoin).

Air comprimé

- Étiquettes sur les conduites.
- Tuyaux en bon état.

Soudage

- Intercepteurs de rentrée de flamme en place et situés au régulateur.
- Tuyaux en bon état.
- Ventilation de la zone appropriée pour les tâches qui y sont exécutées.
- Rideaux anti UV disponibles, en bon état et utilisés de façon appropriée.
- Bouteilles de gaz comprimé fixées et entreposées de façon appropriée. Les bouteilles de gaz comprimé différentes doivent être entreposées séparément.
- Valves et régulateurs en bon état.
- Ventilation locale disponible et utilisée pour les tâches de soudage.
- Équipement ou machinerie en bon état et utilisé de façon appropriée.
 - Cisaille pour tôle.
 - Encocheuse à métaux.

- Fraiseuse.
- Soudeuse à arc électrique.
- Soudeuse à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil électrode fusible.
- Tour à métaux.
- Perceuse à colonne.

Mécanique

- Bouches d'évacuation fonctionnelles.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et inspecté tous les ans.
- Air comprimé
 - Utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour nettoyer).
- Nettoyants pour les pièces – si du Varsol est utilisé, s'assurer que le couvercle est fermé lorsque le produit n'est pas utilisé (le couvercle de sécurité est en bon état).
- Équipement ou machinerie.
- Treuil en excellent état et inspecté tous les ans.
- Blocs de craie disponibles et utilisés de façon appropriée.
- Machine à pneus en bon état et dispositifs de protection en place.
- Tour pour freins en bon état et dispositifs de protection en place.
- Meules d'établi
 - Dispositifs de protection en place, meules inspectées régulièrement pour repérer les fissures, préparées, guidage placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Rectifieuse de soupape protégée de façon appropriée.
- Crics en bon état de fonctionnement et utilisés de façon appropriée.
- Béquilles de voiture en bon état de fonctionnement et utilisées de façon appropriée.

Construction

- Dispositifs de protection en place sur tout l'équipement, au besoin.
- Capteur de poussière relié à tous les appareils produisant une grande quantité de poussière.
 - Capteur inspecté et vidé régulièrement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (tour à bois).
- Air comprimé utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour le nettoyage général).
- Équipement ou machinerie.
- Banc de scie
 - Une protection contre les éclats doit être en place, sauf si la lame n'est pas fixée à la scie.
 - Linguet anti-recul et capteur de poussière également en place (aucun élève du secondaire 1^{er} cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Scie circulaire portative.
- Scie à chantourner.
- Scie à onglets.
- Scie à ruban.
- Cloueuse pneumatique.
- Ponceuse à la main.
- Planeuse à rabotage.
- Dresseuse (aucun élève du secondaire 1^{er} cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Tour à bois.

- Ponceuse à courroie.
- Meule d'établi.
- Serre-joints.
- Étaux.
- Outils électriques à main.
- Outils à main.
- Table à toupie.
- Toupie.
- Ponceuse à mouvement oscillatoire.
- Machine à façonner stationnaire.
- Machine à mortaise.

Formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien

École :

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions. Comprend des listes de vérification pour les zones spécifiques : atelier général, soudage, mécanique, travail du bois, composé et bureau, salle du personnel et salle de toilette.

Zone de l'atelier général

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Électricité					
Signalisation et équipement d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Dalles de plafond					
• Portes d'entrée et de sortie					
• Portes escamotables pour véhicules					
• Murs					
Équipement général					
Produits chimiques dangereux					
Équipement de protection individuelle					
Air comprimé					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Zone de soudage

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Oxyacétylène					
• Intercepteurs de rentrée de flamme					
• tuyaux					
Ventilation					
Rideaux anti UV					
Bouteilles de gaz comprimé					
Valves et régulateurs					
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Signature de l'inspecteur :
Signature du gestionnaire :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Zone de travail du bois

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)	
Dispositifs de protection sur l'équipement						
Collecte des poussières						
Air comprimé						
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)						
• Banc de scie						
• Scie circulaire portative						
• Scie radiale						
• Scie à onglets						
• Scie à ruban						
• Cloueuse pneumatique						
• Ponceuse à la main						
• Dresseuse						
• Tour						
• Ponceuse à courroie						
• Meule d'établi						
• Serre-joints						
• Étaux						
• Outils électriques à main						
• Toupie						

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Zone de composé

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces					
Signalisation					
Accès					
Électricité					
Entreposage					
• Matériaux					
• Véhicules					
• Équipement					
• Carburant					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Zone du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)	
Plancher						
Éclairage						
Électricité						
Mobilier et équipement						
Signalisation d'urgence						
Fenêtres						
Mécanique						
Entretien ménager						
• Propreté						
• Entreposage des matériaux et équipement						
• Rallonges et barres d'alimentation						
• Dalles de plafond						
• Portes d'entrée et de sortie						
• Murs						
Autre						

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien

Zone de l'atelier général

Les éléments suivants doivent être inspectés dans toutes les zones de l'atelier d'entretien, y compris les zones de soudage, de mécanique et de travail du bois.

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol ou lames détachés ou manquants.
 - Béton cassé.
 - Revêtement de sol en feuilles relevé.
 - Revêtement de sol irrégulier.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement en bon état.

Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées dans des endroits visibles.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Couverture antifeu disponible (au besoin).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et en bon état de fonctionnement.
- Téléphone disponible dans la zone.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Éviers fonctionnels et ne présentent pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune accumulation excessive de poussière.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Lavabo et fournitures de lavage des mains appropriées.
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires et les salles d'entreposage sont assez bien organisées.
 - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
 - Garde-pieds en place sur les mezzanines.
 - Entreposage approprié des chiffons imprégnés d'huile et autres matières combustibles.
- Rallonges et barres d'alimentation
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Équipement général

- Dispositifs de protection installés sur l'équipement afin de protéger l'opérateur (les dispositifs de protection ne doivent être retirés sous aucun prétexte).

- Dispositifs de protection de la meule en place et porte-outil placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Enveloppes de protection complètes autour des courroies et des poulies.
- Équipement fixé correctement.
- Le mandrin à ressort de la perceuse à colonne est en bon état de fonctionnement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (p. ex. tour à bois).
- Affiches de procédure d'utilisation appropriée en place pour chaque machine.

Produits chimiques dangereux

- Classeur des FDS facilement accessible.
 - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Étiquettes du SIMDUT (milieu de travail) sur tous les contenants secondaires (décantés).
- Entreposage sécuritaire dans les armoires pour produits inflammables.
- Conteneurs de déchets étiquetés.
- Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
 - Protection des yeux (lunettes, lunettes de sécurité ou masques protecteurs).
 - Masques antipoussières.
 - Gants.
 - Tabliers ou vestes de soudeur.
 - Casques et lunettes de soudeur.
 - Protection de l'ouïe (au besoin).

Air comprimé

- Étiquettes sur les conduites.
- Tuyaux en bon état.

Soudage

- Intercepteurs de rentrée de flamme en place et situés au régulateur.
- Tuyaux en bon état.
- Ventilation de la zone appropriée pour les tâches qui y sont exécutées.
- Rideaux anti UV disponibles, en bon état et utilisés de façon appropriée.
- Bouteilles de gaz comprimé fixées et entreposées de façon appropriée. Les bouteilles de gaz comprimé différentes doivent être entreposées séparément.
- Valves et régulateurs en bon état.
- Ventilation locale disponible et utilisée pour les tâches de soudage.
- Équipement ou machinerie en bon état et utilisé de façon appropriée.
 - Cisaille pour tôle.
 - Encocheuse à métaux.
 - Fraiseuse.
 - Soudeuse à arc électrique.
 - Soudeuse à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil électrode fusible.

- Tour à métaux.
- Perceuse à colonne.

Mécanique

- Bouches d'évacuation fonctionnelles.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et inspecté tous les ans.
- Air comprimé
 - Utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour nettoyer).
- Nettoyants pour les pièces – si du Varsol est utilisé, s'assurer que le couvercle est fermé lorsque le produit n'est pas utilisé (le couvercle de sécurité est en bon état).
- Équipement ou machinerie.
- Treuil en excellent état et inspecté tous les ans.
- Blocs de craie disponibles et utilisés de façon appropriée.
- Machine à pneus en bon état et dispositifs de protection en place.
- Tour pour freins en bon état et dispositifs de protection en place.
- Meules d'établi
 - Dispositifs de protection en place, meules inspectées régulièrement pour repérer les fissures, préparées, guidage placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Rectifieuse de soupape protégée de façon appropriée.
- Crics en bon état de fonctionnement et utilisés de façon appropriée.
- Béquilles de voiture en bon état de fonctionnement et utilisées de façon appropriée.

Construction

- Dispositifs de protection en place sur tout l'équipement, au besoin.
- Capteur de poussière relié à tous les appareils produisant une grande quantité de poussière.
 - Capteur inspecté et vidé régulièrement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (tour à bois).
- Air comprimé utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour le nettoyage général).
- Équipement ou machinerie.
- Banc de scie
 - Une protection contre les éclats doit être en place, sauf si la lame n'est pas fixée à la scie.
 - Linguet anti-recul et capteur de poussière également en place (aucun élève du secondaire 1^{er} cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Scie circulaire portative.
- Scie à chantourner.
- Scie à onglets.
- Scie à ruban.
- Cloueuse pneumatique.
- Ponceuse à la main.
- Planeuse à rabotage.
- Dresseuse (aucun élève du secondaire 1^{er} cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Tour à bois.
- Ponceuse à courroie.
- Meule d'établi.
- Serre-joints.
- Étaux.

- Outils électriques à main.
- Outils à main
- Table à toupie.
- Toupie.
- Ponceuse à mouvement oscillatoire.
- Machine à façonner stationnaire.
- Machine à mortaise.

Formulaire d'inspection de l'entrepôt

Inspecté par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions. Comprend des listes de vérification pour les zones spécifiques : zone d'entreposage général, entreposage spécial, bureau, salle du personnel et salle de toilette, stationnement et quai de chargement.

Zone d'entreposage général

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires <small>(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)</small>	Mesure corrective <small>(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)</small>
Plancher					
Éclairage					
Électricité					
Signalisation et équipement d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager					
• Propreté					
• Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
• Portes d'entrée et de sortie					
• Portes escamotables pour véhicules					
• Murs					
Produits chimiques dangereux					
Équipement de protection individuelle					
Équipement général					
• Élévateur à fourches					
• Transpalette à main					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Zones d'entreposage spécial

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Entretien ménager				
• Propreté				
• Entreposage des matériaux et équipement				
• Portes d'entrée et de sortie				
Utilisation appropriée				
Autre				

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Stationnement et quais de chargement de l'entrepôt

Inspectés par :

Date :

Signature de l'inspecteur :

Signature du gestionnaire :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
				(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	
Surfaces					
Escaliers et rampes d'accès					
Signalisation					
Électricité					
Autre					

*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Information relative au formulaire d'inspection de l'entrepôt

Zone d'entreposage général

Les éléments suivants doivent être inspectés dans toutes les zones de l'entrepôt, y compris les zones d'entreposage spécial et les zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette.

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Béton cassé.
 - Revêtement de sol irrégulier.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées dans des endroits visibles.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place.
- Téléphone disponible dans la zone.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

- Ventilateur de plafond en bon état de fonctionnement.
- Aucune matière combustible près des aérothermes.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Aucune accumulation excessive de poussière.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les supports sur patins sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
- Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.
 - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
 - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
 - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Portes escamotables pour véhicules :
 - Rails et roues en bon état.
 - Mécanismes de verrouillage de sécurité fonctionnels et en bon état.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
 - Les babilards sont bien fixés au mur.

Produits chimiques dangereux

- Classeur des FDS facilement accessible.
- Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.

Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
 - Protection des yeux (lunettes).
 - Masques antipoussières.
 - Gants.
 - Protection de l'ouïe (au besoin).

Équipement général

- Dispositifs de protection installés sur l'équipement et utilisés.
- Équipement fixé correctement.
- Équipement en bon état de fonctionnement (c.-à-d. élévateur à fourches, transpalette à main).

Zones d'entreposage spécial

Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.
 - Revêtement de sol en feuilles relevé.
 - Revêtement de sol irrégulier.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
 - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
 - FDS pour tous les produits contrôlés.
 - Ventilation appropriée en bon état de fonctionnement.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.

Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu? Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette

Plancher

- Intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Tapis déchiré ou relevé.
 - Carreaux de sol détachés ou manquants.

- Revêtement de sol en feuilles relevé ou irrégulier.

Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

Électricité

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Trousse de premiers soins et fournitures requis.

Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Liste des secouristes formés affichée près de la trousse de premiers soins.

Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.

Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Électroménagers de cuisine fonctionnels et en bon état.

Entretien ménager

- Propreté :
 - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
 - Entreposage approprié des produits ou des matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
 - Aucun problème d'hygiène évident.
 - Entreposage des matériaux et équipement :
 - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
 - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
 - Les armoires sont assez bien organisées.
 - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
 - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
 - Rallonges et barres d'alimentation :
 - Les circuits ne sont pas surchargés.

- L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
- Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
- Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
 - En place et en bon état.
 - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
 - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
 - Non décorées au moyen de matières combustibles.
 - Libres de toute obstruction.
 - Les portes ouvrent et ferment correctement.
 - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs :
 - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
 - Les babillards et tableaux blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
 - Aucun dommage pouvant créer un danger.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Quais de chargement

Surfaces

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
 - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
 - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

Escaliers et rampes d'accès

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

Signalisation

- Signalisation appropriée en place et visible (c.-à-d. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

Électricité

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

Autre

- Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

Liste de vérification pour l'inspection de l'encombrement des salles de classe

École ou lieu de travail :		Acceptable	Amélioration nécessaire	Sans objet	Commentaires
Salle ou emplacement :					Documenter tout danger ou condition non sécuritaire observé et indiquer si une mesure immédiate a été prise ou si une mesure planifiée ou prévue est requise. Désigner une personne responsable et fournir un objectif estimé pour la réalisation. Le suivi peut être documenté dans la section réservée aux commentaires de la présente liste de vérification et/ou dans le tableau joint à la présente liste.
A. Planchers					
1	La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Ne présentent aucun danger de trébucher (les fils, les tapis et les carpettes sont bien fixés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B. Bibliothèques, étagères et armoires					
1	Stables et bien fixées; ne sont pas surchargées, empilées ou ne présentent pas de danger de chute des objets, maximum de deux étagères, un classeur, une grande armoire et matériel audiovidéo fourni	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Facilement accessibles (échelles disponibles); non bloquées par du matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C. Électricité					
1	Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D. Salles de classe et aires d'entreposage					
1	Seuls les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Aucun entreposage à moins de 18 po du plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Tout matériel de référence désuet doit être retiré; des consultants aideront à déterminer les ressources essentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Les chaises et les pupitres sont en bon état et utilisés de façon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E. Équipement					
1	Un bureau et une chaise d'enseignant en bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
F. Prévention des incendies, sorties d'urgence, équipement d'urgence et fournisseurs					
1	Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Les œuvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Trousse de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. Produits chimiques et matières dangereuses					
1	Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H. Entretien ménager et conditions environnementales					
1	Les événets et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Dégagement de 1 m autour des chaudières et des coffrets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6	Aucune accumulation d'articles excédentaires, de déchets ou de matériel recyclable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------	--------------------------	--------------------------

I. Équipement de protection individuelle (ÉPI)

1	Équipement de protection individuelle approprié disponible et utilisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Inspection effectuée par (nom et signature) :

Date de l'inspection (M/J/A) :

Revu par l'administrateur (nom et signature) :

Date de la révision : (J/M/A)

Date du suivi : (M/J/A)